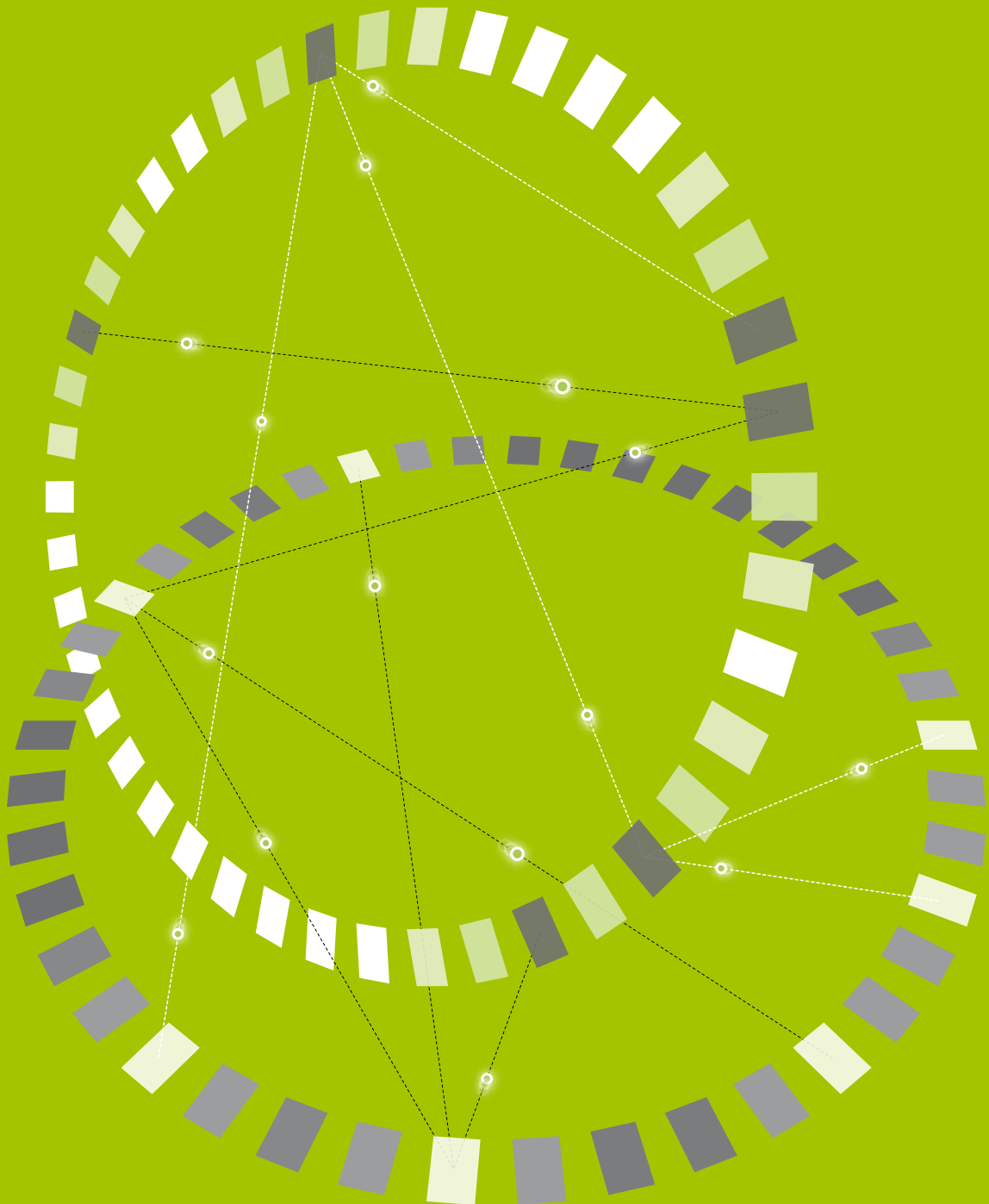




BIENS COMMUNS – LA PROSPÉRITÉ PAR LE PARTAGE

Silke Helfrich Rainer Kuhlen Wolfgang Sachs Christian Siefkes

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	3
OBJET DE CE RAPPORT	4
EN GUISE DE PRÉLUDE	5
BIENS COMMUNS, COMMONS, COMMUNS – DE QUOI S’AGIT-IL?	6
ÉLÉMENTS D’UNE ARCHITECTURE DES BIENS COMMUNS	11
QUE NOUS APPORTENT LES BIENS COMMUNS?	13
DIGRESSION: LA TRAGÉDIE DE LA «TRAGÉDIE DES COMMUNS»	16
DIGRESSION: MOI ET LES AUTRES	21
À QUI APPARTIENNENT LES BIENS COMMUNS?	22
RENFORCER LES BIENS COMMUNS: IDÉES, INITIATIVES, INSTITUTIONS	30
PRINCIPES D’UNE PRODUCTION PAR LES PAIRS BASÉE SUR LES BIENS COMMUNS	41
POUR CONCLURE: UNE VISION	44
LIENS	46
AUTEURS	48

BIENS COMMUNS
LA PROSPÉRITÉ PAR LE PARTAGE

Un rapport de Silke Helfrich,
Rainer Kuhlen, Wolfgang Sachs et
Christian Siefkes

Publié par la
Fondation Heinrich Böll

Sous licence



Conception: blotto, Berlin
Version française: Jeremy
Marham et Olivier Petitjean,
Ritimo – www.ritimo.org

Police utilisée pour les titres de
cette brochure: «Lets Trace» de
James Kilfiger
<http://openfontlibrary.org>

Pour passer commande:
Heinrich-Böll-Stiftung
Schumannstraße 8,
10117 Berlin
Allemagne

T +49 30 285 34 -0
F +49 30 285 34-109
E info@boell.de

www.boell.de

AVANT-PROPOS

«Une société sans biens communs
est comme un ciel sans soleil»

Nous avons le regard tourné vers l'avenir. Pourtant, la redécouverte des biens communs agite de nombreuses disciplines scientifiques depuis près de trente ans. Les mouvements sociaux eux aussi les ont découverts: leurs protagonistes cherchent des alternatives au modèle économique destructeur dans lequel nous vivons, et remettent la défense des biens communs au cœur des débats de société et de la vie politique. En Allemagne, le thème des biens communs et la réflexion sur leur valeur occupent ainsi une place de plus en plus importante dans les éditoriaux politiques et dans la perception du public. Le rapport qui suit est une contribution à ce débat. Il décrit les nombreuses facettes de cette notion essentielle, ainsi que les multiples manières dont les biens communs peuvent rendre nos vies plus libres. La réévaluation des biens communs permet de renverser le modèle économique dominant et de le remettre sur ses pieds. De nombreux problèmes de notre époque pourraient en effet se trouver résolus si les énergies disponibles étaient redirigées vers ce qui fonctionne et ce qui aide les hommes et les femmes à développer leur potentiel. Ce rapport en fournit de nombreuses illustrations. Il ouvre de nouvelles perspectives sur des questions auxquelles chaque génération se doit de répondre pour son propre compte. Or, dans bien des cas, il suffit d'un simple changement de perspective pour faire émerger des idées et des solutions novatrices.

La Fondation Heinrich Böll se préoccupe depuis quelques années de la question des biens communs. Ce rapport est issu en dernière instance d'initiatives lancées par certains de nos bureaux à l'étranger, mais aussi plus immédiatement de la fructueuse coopération entre penseurs de différentes disciplines au sein du salon politique interdisciplinaire «*Zeit für Allmende*».

Je voudrais remercier les auteurs de ce rapport, et avant tout Silke Helfrich pour son engagement. Je souhaite que cette lecture soit pour vous une source d'inspiration.

Berlin, décembre 2009

Barbara Unmüßig, Comité directeur de la Fondation Heinrich Böll

OBJET DE CE RAPPORT

«Et quidem naturali jure communia sunt omnium haec: aer et aqua profluens et mare et per hoc litora maris.»

«Et par droit naturel sont le bien commun de tous: l'air, l'eau s'écoulant, la mer et, pour cela, les rivages de la mer.»

CODE JUSTINIEN (535 AP.J.C.)

Ce que l'on appelait traditionnellement *res communes* – les choses qui nous appartiennent en commun – a été sinon oublié, du moins supplanté par les *res privatae* organisées par le marché, ainsi que par les *res publicae* mises à disposition par l'État. Elles sont dès lors traitées comme des *res nullius*, c'est-à-dire des «choses de personne». L'air et l'eau sont de parfaits exemples de biens communs qui, malgré leur importance, partagent bien souvent le triste sort des «choses de personne», de ces choses dont personne ne s'occupe. Les conséquences catastrophiques pour nous tous d'un tel état de fait se manifestent aujourd'hui de toute part.

Les «biens communs» – *res communes*, ou encore «commons» en anglais – ne sont pas des biens «sans maître». Ils ne peuvent pas et ne doivent pas être utilisés à n'importe quelle fin, et encore moins détruits. Chacun de nous peut légitimement faire état de droits sur eux. Les biens communs sont les choses qui nous nourrissent, qui nous permettent de communiquer ainsi que de nous déplacer, qui nous inspirent et qui nous attachent à certains lieux – et dont, de manière tout aussi significative, nous avons besoin pour déverser nos gaz d'échappement et nos eaux usées.

La conception classique de la propriété, comprise en premier lieu comme droit de l'individu, acquiert une nouvelle dimension si l'on prend conscience de l'existence d'un droit collectif sur les biens communs.

- ◆ Quelles sont les conséquences d'une redéfinition des terres comme biens communs?
- ◆ Qu'advient-il de l'espace public lorsqu'il n'est plus possible de le privatiser à volonté par la publicité, les décibels, les voitures ou les parkings?
- ◆ À quoi ressemblerait une société où l'utilisation libre des biens relatifs à la connaissance et la culture serait devenue la règle, et leur utilisation commerciale l'exception?
- ◆ Quelles sont les règles et les institutions qui encouragent un rapport riche de sens aux biens communs?

Ces questions ne sont débattues ni sur le plan théorique ni sur le plan de leurs conséquences politiques, sociales ou économiques.

Nous avons voulu dans ce rapport étudier le potentiel des biens communs lorsqu'ils sont utilisés de manière appropriée et durable. Nous y examinons les facteurs qui menacent leur existence. Nous y montrons quelles sont les règles qui ont fait leurs preuves dans certaines situations, et quelles sont celles qui doivent être entièrement repensées. Dans les pages qui suivent, nous partageons avec vous nos réflexions et nos expériences.

Les biens communs ne sont pas tous similaires, pas plus que les habillages institutionnels nécessaires pour transformer des ressources existantes en biens communs sécurisés. La remise du prix Nobel d'économie 2009 à la théoricienne des biens communs Elinor Ostrom a attiré l'attention du monde entier sur les questions discutées ici. L'approche théorique du juriste Yochai Benkler, avec le motif d'une «production par les pairs basée sur les communs» (*commons-based peer production*) qu'il met en avant, est elle aussi stimulante.

Il faut renforcer les biens communs, au-delà et de manière complémentaire au marché et à l'État. Chacun est appelé à assumer ses responsabilités en tant que co-propriétaire des «choses qui nous sont communes», afin d'en tirer davantage de liberté et de communauté. Les biens communs ont besoin d'hommes et de femmes, non seulement de marchés, d'aides gouvernementales ou de régulation étatique. La richesse qui se dispense à travers les biens communs doit être partagée de manière nouvelle et équitable dans toutes les sphères de notre vie.

Les auteurs sont redevables à de très nombreuses personnes pour leur soutien solidaire et critique, ainsi que pour leur accompagnement créatif – en particulier à Cristiane Grefe, Jill Scherneck, Oliver Willing et Toni Schilling.

Silke Helfrich, Rainer Kuhlen, Wolfgang Sachs, Christian Siefkes

EN GUISE DE PRÉLUDE

Les biens communs sont le secret bien gardé de notre prospérité. Chacun les rencontre quotidiennement, en tous lieux. Chacun y a constamment recours dans ses activités économiques, en famille, en politique ou au cours de son temps libre. Ils font partie des présupposés tenus pour évidents de la vie sociale et économique, et demeurent pourtant largement invisibles. Ce sont leurs «cadets» qui retiennent entièrement l'attention du public: les biens privés, qui voyagent des usines aux centres commerciaux pour inonder les consommateurs, et les biens publics, planifiés et inaugurés un peu partout par les maires et chefs de gouvernement. La pensée économique est focalisée sur le va-et-vient de l'accumulation des biens privés. Le peu d'attention qui lui reste est consacré aux flux et aux reflux du budget de l'État, qui servent à payer les biens publics. Les biens communs, quant à eux, vivent en marge des débats sur la prospérité de nos sociétés – et pourtant nul ne saurait s'en passer.

Les entreprises ont besoin des biens communs pour produire.

Nous en avons tous besoin pour (sur)vivre.

En octobre 2009, Elinor Ostrom, la plus réputée des chercheurs travaillant sur les biens communs, se vit attribuer le prix Nobel d'économie. C'était un hommage au travail de toute une vie. «Lin» Ostrom, en compagnie de plusieurs générations d'étudiants et de chercheurs, a méthodiquement passé la planète au peigne fin. Elle a enquêté sur les différentes manières dont les gens parviennent à user des choses en commun de manière à pouvoir satisfaire tous leurs besoins. Ainsi que ceux des générations à venir. Ostrom connaît mieux que quiconque la créativité et la capacité à communiquer des hommes et des femmes lorsqu'il s'agit de trouver des solutions aux problèmes qu'ils rencontrent dans leur vie – pourvu qu'on leur en laisse la possibilité !

Grâce à ce prix Nobel, les biens communs reviennent pour un moment sur le devant de la scène. C'est une excellente nouvelle. La réflexion sur les biens communs reprend également de l'actualité suite aux crises qui secouent la planète. On ne doit pourtant pas en rester à la réflexion.

Le principe d'une économie fondée sur les biens communs:

Tous les acteurs ont la même influence et peuvent s'investir avec des droits égaux.

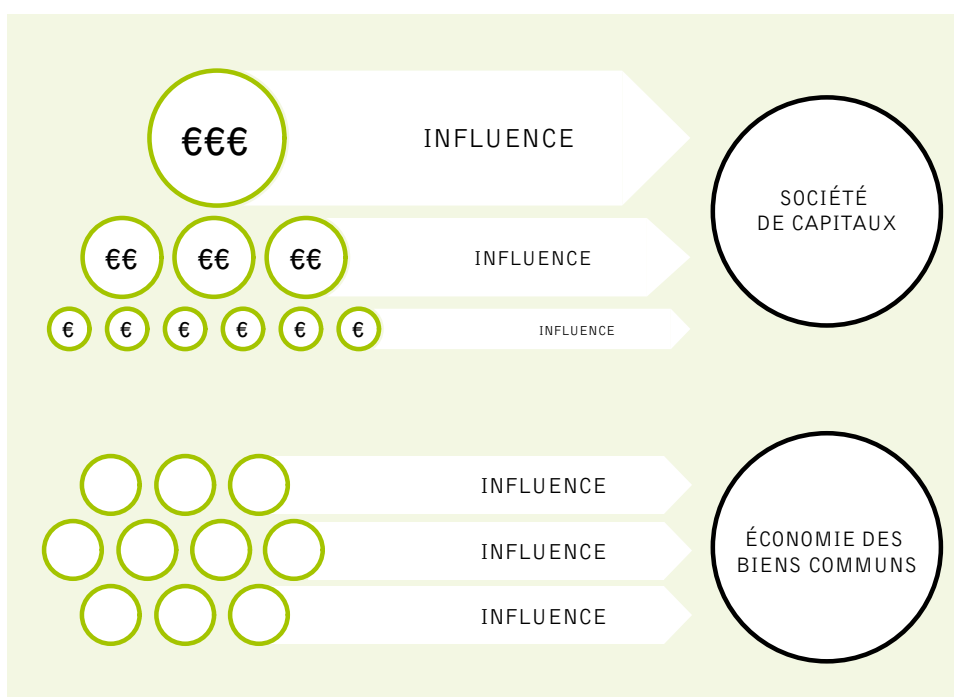
Le principe d'une société fondée sur les capitaux:

L'argent décide. Plus d'argent = plus d'influence.



Elinor Ostrom enseigne les sciences politiques à l'Université de l'Indiana à Bloomington. En 2009, elle fut la première femme lauréate du prix Nobel d'économie. Dans le cadre de ses recherches, Ostrom s'est intéressée à l'approvisionnement en eau, à la pêche, à l'exploitation forestière, à l'utilisation des pâturages ou encore à la chasse. C'est une chercheuse interdisciplinaire: Ostrom travaille à la frontière entre la sociologie et l'économie, enrichissant ainsi les deux disciplines. Son ouvrage de référence est *Governing the Commons*.

PHOTO: OLIVIER MORIN, AFP/GETTY IMAGES



BIENS COMMUNS, COMMONS, COMMUNS – DE QUOI S'AGIT-IL?

LA PARABOLE DES CHAISES LONGUES

«Carnival Cruise»
PHOTO: UTILISATEUR FLICKR
JOSHBOUSEL

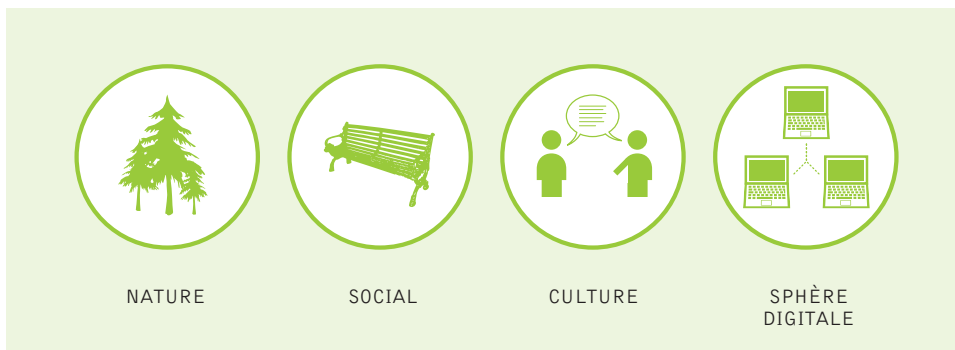


Un paquebot de croisière navigue de port en port. Sur le pont se trouvent des chaises longues. Il y en a trois fois moins que de passagers à bord. Les premiers jours, les chaises changent constamment d'occupant. Dès qu'une personne se lève, la place est considérée comme libre. Les serviettes et autres signes d'occupation ne sont pas reconnus. Il s'agit là d'un ordre orienté en vue d'une fin: éviter une pénurie du bien de consommation «chaise longue», disponible en quantité limitée. Cependant, suite à une escale où de nombreux passagers nouveaux montent à bord, cet ordre s'effondre. Les nouveaux arrivants, qui se connaissent entre eux, se comportent différemment. Ils accaparent les chaises longues et en revendiquent la possession permanente. La majorité des autres passagers sont dès lors réduits à récupérer les miettes. La pénurie règne, et le conflit est à l'ordre du jour. La plupart des passagers se retrouvent moins bien lotis qu'auparavant.

D'après Heinrich Popitz, *Phänomene der Macht*, Tübingen 1986

Cette histoire illustre la perte de biens communs résultant d'un mauvais usage de la contrainte. Au départ, les chaises longues sont à disposition. Pourtant, l'offre est restreinte et la demande importante; c'est pourquoi la communauté des passagers s'oriente tout d'abord vers une règle d'utilisation libre, mais de courte durée. Dès qu'un nouveau groupe se permet d'accaparer les chaises longues comme des possessions exclusives, cet espace de prospérité partagée ne fonctionne plus, et la zizanie s'installe. L'enrichissement unilatéral prédomine désormais, et les exclus finissent par ne plus respecter les règles eux non plus. Il importe peu à cet égard que l'accaparement des chaises longues se soit établi par la force, en jouant des coudes, par un paiement à la compagnie maritime, ou par ordre du capitaine: pour la majorité des passagers, la croisière se poursuit moyennant une perte de confort et de qualité.

Cette parabole peut être appliquée à de nombreux cas: l'éducation et la culture, l'eau, la terre, l'atmosphère. De même que la qualité d'une croisière se trouve amoindrie pour tous par un accaparement unilatéral de chaises longues, de même notre qualité de vie s'en ressent lorsque des droits d'usage sur les choses qui n'appartiennent à personne en propre sont accordés d'une manière qui n'est ni équitable ni soutenable. Les processus de négociation sur ces droits peuvent d'ailleurs être si complexes et si conflictuels qu'il n'est possible de parvenir à des solutions effectives qu'en travaillant ensemble, plutôt que l'un contre l'autre.



Les choses qui sont utilisées en commun constituent la charpente interne d’une société florissante.

Au sein de la [nature](#), les hommes et les femmes dépendent tous de l’eau, des forêts, de la terre, des pêcheries, de la biodiversité, du paysage, de l’air, de l’atmosphère, ainsi que de tous les processus vitaux qui y sont liés. Chaque individu est en droit d’avoir part aux ressources naturelles, indépendamment de la propriété privée de ces ressources.

Dans le domaine [social](#), parmi les conditions pour que s’épanouissent les relations sociales figurent les places, parcs et jardins publics, les soirées, les dimanches et jours fériés, ainsi que les transports en commun, les réseaux numériques, les moments de sport et de loisir. Nous profitons tous des espaces et des occasions qui rendent possibles des rencontres libres et non programmées. Ces biens communs sociaux peuvent être directement pris en charge et cultivés, de manières très diverses, par les communautés concernées et à l’initiative des citoyens. Ils peuvent également relever pour partie du domaine public, où les services publics jouent un rôle important. Pour assurer à tous des services aussi complexes que l’assurance maladie, la cogestion par les partenaires sociaux ou la stabilité du système financier, des approches innovantes, allant au-delà du seul marché et du seul État, sont nécessaires.

Il va sans dire, en ce qui concerne la [culture](#), que la langue, la mémoire, les usages et la connaissance sont indispensables à toute production matérielle ou immatérielle. Autant les biens communs de la nature sont nécessaires à notre survie, autant les biens communs culturels le sont à notre activité créative. Nous nous appuyons en dernière instance, aussi bien au niveau du sens qu’au niveau de l’habileté technique, sur les contributions des générations antérieures. De la même manière, les acquis d’aujourd’hui doivent continuer à servir librement les générations futures.

Dans la [sphère numérique](#), les productions et les échanges fonctionnent d’autant mieux que l’accès aux objets et aux données est moins entravé. Pour naviguer librement dans le monde virtuel, mais aussi pour permettre un développement culturel créatif, il est indispensable que les codes sources des logiciels, de même que toute la richesse des textes, sons, images et films disponibles en ligne, ne soient pas clôturés par des droits de propriété intellectuelle restrictifs.

LA PLAZA OU LE CENTRE COMMERCIAL

La Plaza Hidalgo, au centre de Coyoacán, dans la ville de Mexico, pullule de vie. Les cafés sont pleins, les touristes et les habitants se laissent enivrer par les couleurs, les odeurs et les sons. Qui le souhaite peut passer son temps à l’ombre des arbres sur un banc public et observer l’agitation. On y revient toujours avec plaisir.

De telles *plazas* font partie du charme de nombreuses villes d’Amérique latine. Elles n’ont de commun que le nom avec d’autres *plazas*, qu’on y trouve aussi: des lieux publics délaissés, des passages commerciaux surdimensionnés. Dans la capitale du

«They paved paradise/And put
up a parking lot»
(Ils ont pavé le paradis et y ont
construit un parking)
JONI MITCHELL, 1970

Salvador, par exemple, les innombrables centres commerciaux se présentent comme les «uniques lieux de promenade où flâner en toute sécurité». Les parents sont rassurés de savoir que leurs enfants adolescents se retrouvent là plutôt qu'au centre ville mal famé. Cependant, dans ces «*malls*», c'est une entreprise de sécurité privée qui patrouille, et non la police. C'est une zone de droit privé et non de droit commun.

Au centre de San Salvador, il y a pourtant aussi des places où passer le temps. Les autorités municipales ont mis en œuvre un projet d'embellissement de ces places avec installation de bancs publics et de cabines téléphoniques, mais dès le départ des vendeurs à la sauvette en fin de journée, tout signe de vie y disparaît. Le soir, qui tombe de bonne heure à San Salvador, ces places sont sans vie, même lorsqu'il fait bon. On y vient rarement, et on y revient encore moins.

Selon un sondage représentatif réalisé en 2006 par l'Institut de recherches en sciences sociales FLASCO, 90% des personnes interrogées répondaient positivement à la question de savoir si le centre ville de San Salvador avait pour eux une valeur historique et culturelle. Près de 80% d'entre eux étaient même d'avis que ces places «leur appartenaient à eux, habitants de San Salvador». Cependant, à la question de savoir s'ils se rendaient au centre ville ou s'y donnaient rendez-vous, près de 60% d'entre eux répondirent: «Rarement, et encore, seulement si je dois y passer de toute façon.» Plus de 70% seraient d'accord pour démolir des bâtiments anciens et les remplacer par des parkings. Ce qui se donne à voir dans le centre ville de San Salvador est le lien perdu des habitants à leur propre lieu de vie. Ce lien a été réduit en miettes par la négligence, les opérations immobilières, ou encore les contraintes qui pèsent sur les autorités communales.

Une place sans vie, Centre ville
de Berlin
PHOTO: UTILISATEUR FLICKR
TEORUIZ



Au centre de Berlin aussi, les parcs disparaissent et les tracés de rues sont réarrangés pour élargir les «places de consommation». A-t-on posé la question aux citoyens auxquels appartiennent les rues et les places?

Les biens communs urbains sont des lieux pleins de vie, dont on peut montrer des modèles probants, comme les fameux *Kieze* berlinois, quartiers que les gens peuvent définir eux-mêmes et pour lesquels ils sont prêts à s'investir. La redécouverte de l'espace public comme bien commun peut rendre les villes à nouveau vivables.

L'HISTOIRE DU CONCEPT DE BIENS COMMUNS

L'idée des biens communs est vieille de plusieurs siècles. Au regard du refoulement de ce concept dans la conscience publique, il n'est pas inutile de rappeler qu'à l'époque de la fin de l'Empire romain, voilà 1500 ans, le *Codex Justinianum* proposa une typologie des formes de propriété largement supérieure en complexité à la conception actuellement dominante. Quatre grands domaines y sont distingués qui peuvent faire l'objet d'une propriété:

- ◆ Les *res nullius* sont les objets sans propriétaire, dont tout le monde peut donc user à volonté.
- ◆ Les *res privatae*, par contre, réunissent les choses dont des individus ou des familles se trouvent en possession.
- ◆ Par le terme *res publicae*, on désigne toutes les choses érigées par l'État pour un usage public, comme les rues ou les bâtiments officiels.

La dernière catégorie concerne notre sujet:

- ◆ Les *res communes* comprennent les choses de la nature qui appartiennent en commun à tout le monde, comme l'air, les cours d'eau et la mer.



Les trois affluents du fleuve des biens communs.
ILLUSTRATION D'APRÈS PETER BARNES

Ces distinctions sont bien loin d'être dépassées; elles permettent aujourd'hui encore une appréhension fine des différentes formes de propriété présentes dans notre société. Ceci dit, la question de l'essence des biens communs dépasse largement la seule question de la propriété.

Les *res communes* doivent bien sûr être conçues aujourd'hui de manière plus large. Relèvent ainsi également de cette catégorie les choses que les hommes produisent dans le cadre de leur production culturelle collective. Ou encore celles qui sont créées collectivement au sein des réseaux numériques.

BON À SAVOIR

Les biens communs ne sont pas des biens publics, quoique certains biens communs partagent certaines caractéristiques avec des biens publics. Ainsi, il est difficile d'exclure quelqu'un de l'utilisation de certains biens communs comme la photosynthèse, Wikipédia ou encore les algorithmes. Il en va de même pour les biens publics. Il n'en va pas de même en revanche pour d'autres biens communs, comme l'eau ou la terre. Une différence essentielle avec la typologie classique des biens tient à ce que les biens communs sont hérités: soit ils représentent des dons de la nature et sont entretenus en tant que tels, soit ils ont été produits par des personnes ou des groupes (pas forcément toujours clairement identifiés), et ensuite transmis. Cette transmission peut être un processus de longue durée (paysages culturels, langue) ou très court (Wikipédia, logiciels libres). Des biens communs peuvent également se former lorsqu'ils ont été produits par une personne et destinés par elle à une utilisation en commun (par exemple le langage html de codage des pages Web, le protocole internet http ou encore les objets sous licence libre). Aucun politicien, aucun État n'en a décidé ainsi.

À l'inverse, c'est le plus souvent au sein des institutions étatiques que sont prises les décisions relatives à la création de biens publics. Il s'agit par exemple de mettre à disposition des rues, la lumière des phares, ou encore des moyens d'assurer la sécurité publique. Il s'agit aussi des services publics et des infrastructures.

Les biens publics requièrent un rôle important de l'État. Les biens communs requièrent avant tout des citoyens émancipés. Vivre dans une culture des biens communs signifie prendre sa vie en main.

Bien entendu, les biens communs ou les droits humains qui leur sont associés sont souvent dépendants de la protection de l'État. Ainsi, la préservation et la revendication des biens communs planétaires pourraient difficilement être atteints sans accord entre les différents États.

Les biens communs sont gérés équitablement et durablement lorsque les choses dont la disponibilité est limitée pour tous sont partagées, et lorsque tout le monde a accès aux choses qui sont abondantes.

Si la mer et le ciel étaient divisés de la même manière que la terre, chaque État devrait sécuriser des parcelles des fonds marins en quantité suffisante et reliées entre elles, et les définir comme «routes maritimes», afin d'assurer un libre passage à ses propres navires. Seuls les pays les plus puissants pourraient se le permettre. Il faudrait acquitter un droit de péage pour emprunter les routes maritimes «étrangères», et les bateaux ne pourraient naviguer sans permission en dehors de ces routes maritimes. Il ne resterait aux pêcheurs que les pêcheries leur appartenant personnellement; pour les plongeurs et les sportifs, il n'y aurait plus de possibilité d'exercer leur activité en dehors des lieux qui leur seraient exclusivement dédiés.

La mer est un bien commun. Chacun a le droit d'y naviguer. La mobilité ne serait pas concevable sans les biens communs.

«Ocean and Reef»

PHOTO: UTILISATEUR FLICKR
ALIWEST44



La plupart des États revendiquent des droits exclusifs sur tout usage économique sur de grandes superficies le long de leurs côtes, mais les bateaux peuvent passer partout tant que le but de leur navigation reste pacifique. La parcellisation de la haute mer n'a pas eu lieu à ce jour.

Il en va de même pour le ciel. En 1954, un Canadien tenta de s'opposer par voie de justice au survol de son terrain. Il faisait valoir que la terre sous sa parcelle, jusqu'au centre de la terre, ainsi que le ciel au-dessus, jusqu'au fin fond de l'univers, lui appartenaient, et que tout avion devait demander sa permission avant de traverser «son» ciel. Cependant, le juge décida que le ciel et l'espace ne pouvaient faire l'objet d'une propriété, mais faisaient partie au contraire de la catégorie des res omnium communis.

Ce sont l'héritage commun de l'humanité.

À lire

Silke Helfrich, Heinrich-Böll-Stiftung (éd.), *Wem gehört die Welt? Zur Wiederentdeckung der Gemeingüter* [À qui appartient le monde? Pour une redécouverte des biens communs], 2e édition, Munich, 2009

ÉLÉMENTS D'UNE ARCHITECTURE DES BIENS COMMUNS

Les biens communs sont constitués de trois briques fondamentales: les ressources, les gens, et enfin les règles et normes qui permettent de lier entre elles toutes ces composantes.

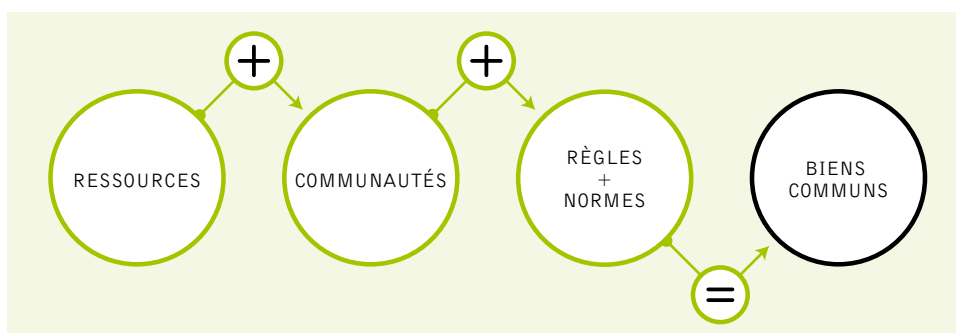


La première brique est matérielle. Elle se réfère aux ressources proprement dites: l'eau, la terre, le code génétique, celui des logiciels, les connaissances, les algorithmes et les techniques culturelles; elle se réfère aussi au temps dont nous disposons, et naturellement à l'atmosphère. Tout cela constitue les «ressources communes» (*common pool resources* en anglais). Chacun dispose d'un droit équivalent à les utiliser.

«There is no commons without commoning.»
«Il n'y a pas de biens communs sans agir en commun.»
PETER LINEBAUGH

La deuxième brique est sociale. Elle renvoie aux êtres humains qui usent de ces ressources. Le concept de biens communs est impensable s'il n'est pas rapporté à des individus concrets agissant dans un espace social défini. Les connaissances sont utilisées, par exemple, pour émettre un diagnostic ou pour soigner. Les techniques culturelles sont utilisées afin de produire des innovations. La communauté, c'est-à-dire tous ceux qui collectivement utilisent les ressources, transforment ces ressources en biens communs.

La troisième brique est régulatrice. Elle englobe les règles et les normes qui régissent le rapport aux biens communs. À l'évidence, ce n'est pas la même chose de réguler les bytes et l'information et de réguler des ressources naturelles telles que l'eau ou les forêts. Les rapports avec ces choses prennent des formes différentes. Ce que ces rapports ont néanmoins tous en commun est qu'ils doivent être déterminés par chaque communauté étendue d'utilisateurs. Ce qui n'est possible à son tour que lorsqu'un groupe humain développe une compréhension commune de ses rapports aux ressources. L'historien Peter Linebaugh décrit ce processus décisionnel complexe comme une activité de «*commoning*». De ce «*commoning*» émergent des règles et des normes négociées, souvent au terme d'un processus conflictuel.



Dans plusieurs quartiers de la ville de Boston, aux États-Unis, on observe le même rituel hivernal. Dès que la neige se met à tomber, des caisses, des poubelles et des chaises font leur apparition dans la rue. Ces chaises sont destinées à protéger ce que certains habitants considèrent comme «leur» bout de rue. Pour Elinor Ostrom, il s'agit encore là d'un «*commons*», d'une forme de gestion d'un bien commun décidée en commun. Pourquoi? Dans ces quartiers bostoniens, il y a consensus sur le fait que celui ou celle qui libère de la neige une place de parking a le droit de s'y garer jusqu'à ce que la neige fonde. Avec ces chaises, les habitants signalent leur droit temporaire d'utilisation de la place qu'ils ont déneigée. Dans ce cas, comme dans le cas des chaises longues sur le bateau de croisière, la solution est simple: des droits d'utilisation provisoires en lieu et place de la rareté et d'un droit d'utilisation permanent. Mais, même pour arriver à des solutions simples, il faut souvent se battre longtemps.

Voitures garées à Boston en hiver

PHOTO: UTILISATEUR FLICKR ANDWAT



QUE NOUS APPORTENT LES BIENS COMMUNS?

LES BIENS COMMUNS FONT LA QUALITÉ DE LA VIE

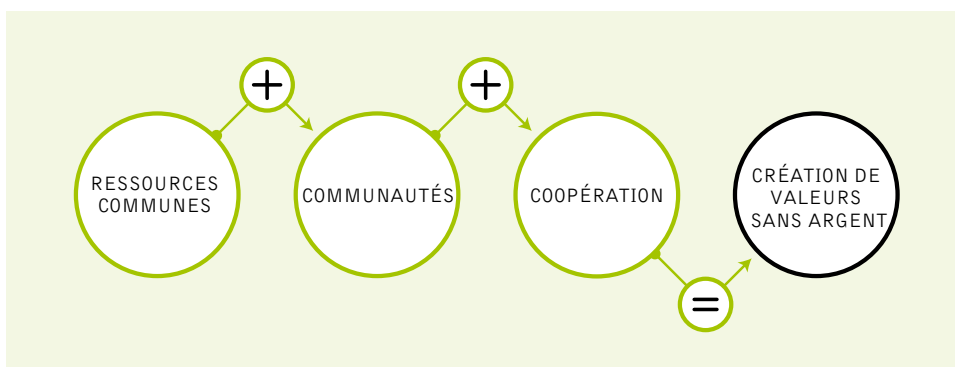
Les biens communs sont sources de valeur – et ceci en dehors ou en complément du marché. Pour tout un chacun, la possibilité de recourir aux biens communs, en plus des services offerts par le marché et l'État, a de multiples avantages.

La chose est manifeste partout où, comme dans d'innombrables villages du Sud de la planète, les ressources naturelles utilisées en commun, comme les pâturages, l'eau, les mers, les forêts, les champs et les semences, forment la base de la subsistance. Les droits communautaires assurent un accès gratuit à des ressources indispensables à la vie, payé en monnaie de coopération et de solidarité. Dès que les services assurés par ces ressources – alimentation humaine et animale, matériaux de construction, médicaments, chauffage et matières premières – doivent être achetés avec de l'argent, les hommes sont réduits à la misère, car ils sont dépourvus de pouvoir d'achat.

Les biens communs permettent aux démunis de joindre les deux bouts. Ils font la différence entre une existence misérable et une existence digne.

Dans les villes, les choses se déroulent de manière similaire. Là aussi, les biens communs constituent un patrimoine dont on peut tirer des avantages qui, sinon, ne pourraient être obtenus qu'en payant argent comptant des services de voyage, de loisir ou de restauration. Les places et aires de jeux, les cours, les parcs constituent des zones de repos, des lieux de convivialité et des espaces de mise en scène personnelle. Chaque personne y a droit, et il faut sans cesse rappeler aux politiques que ce droit ne peut pas nous être ôté. Ces lieux doivent être défendus collectivement contre tout risque de commercialisation. Malheureusement, il n'est pas rare – et c'est là la véritable «tragédie des communs» (voir ci-dessous) – que les gens ne prennent conscience de la création de valeurs non monétaires grâce à l'utilisation des biens communs qu'au moment où ces biens communs sont déjà sur le point de disparaître.

Ainsi, la densité urbaine est une forme de richesse qui ne devient souvent apparente que lorsqu'elle a été perdue. Les courtes distances permettent les économies de temps nécessaires pour effectuer ses courses à pied, ou pour que les enfants puissent se rendre à l'école sans emprunter les transports. La proximité encourage les réseaux de socialisation et le travail en commun, et par là l'organisation de crèches autonomes, l'entraide entre voisins ou le jardinage collectif. On peut proposer l'esquisse suivante, valable pour tous les exemples évoqués:



«Vous et votre famille êtes plus fortunés que vous ne le pensez, car vous avez part aux biens communs.»
HARRIET BARLOW, ON THE COMMONS

LES BIENS COMMUNS RENDENT POSSIBLE LA PARTICIPATION

«Les jardins collectifs, c'est 50% de jardinage et 100% d'organisation politique au niveau local.», déclare Karl Linn. Linn est l'initiateur du mouvement nord-américain Community Garden. En Allemagne aussi, les jardins collectifs connaissent une renaissance. Particulièrement remarquable est le développement des «jardins interculturels», dont il existe pour l'instant près de 100 dans 55 villes, avec une cinquantaine d'autres en cours de création. La majorité de ces initiatives citoyennes, portées par des associations, utilisent des parcelles en friche pour cultiver de manière autonome des denrées alimentaires et comme lieu d'intégration sociale des migrantes et des migrants. En binant et en creusant côte à côte, ces derniers se découvrent une terre d'accueil, au sens littéral du terme. Ces jardins sont des lieux de voisinage et de partage interculturel. Les participants partagent l'espace et le temps, ils échangent leurs connaissances et apaisent les tensions. Ils sont productifs, et peuvent pour cette raison se dispenser de structures hiérarchiques rigides. Jardins de voisinage, jardins, jardins potagers, jardins «guérilla»: partout bourgeoine le désir d'une économie agricole urbaine. D'où l'émergence d'oasis urbains qui sont également des lieux d'innovation. Dans le quartier Sahlkamp de Hanovre vivent par exemple plusieurs centaines de familles de différentes nationalités. Au milieu de ces tours géantes règnent le chômage, la violence juvénile et la toxicomanie. Les adultes sont souvent isolés et ne prennent pas part, en dehors de leurs réseaux ethniques, à la vie sociale environnante. Pourtant, à Sahlkamp, les toits des garages souterrains se sont transformés ces dernières années en paradis bucoliques.

Le jardin communautaire de
Baltic Street, Brooklyn, New
York
PHOTO: UTILISATEUR FLICKR
FLATBUSH GARDNER



L'agriculture urbaine est un élément important de l'évolution future des villes. Les activités urbaines de jardinage et d'agriculture encore existantes ne peuvent plus être conçues comme des «vestiges» d'une époque préindustrielle, mais plutôt comme les fondations de l'urbanisme de demain. «Elles préfigurent en petit ce qui est requis à grande échelle du développement de demain: des styles de vie durables et de nouveaux modèles de prospérité.», écrit la Fondation Interkultur, association coordinatrice du réseau des jardins interculturels.

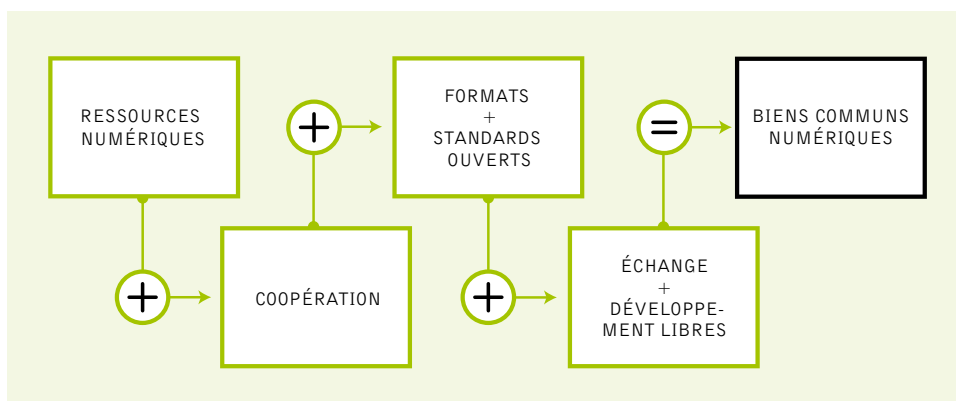
Il s'agit de formes de vie et d'aménagement qui rendent plus digne d'être vécue la vie dans des villes de plus en plus complexes et anonymes. Quand sont créés de nouveaux biens communs, il faut toutefois trouver de nouvelles règles relatives à l'usage de ces biens, et parvenir à un accord contraignant quant à l'application de ces règles.

LES BIENS COMMUNS OFFRENT DES PLATEFORMES POUR LA CRÉATIVITÉ ET LA COOPÉRATION

Que la coopération soit un puissant facteur de productivité est une vérité admise depuis longtemps. La sphère numérique a permis le développement de formes de coopération tout à fait innovantes. Grâce aux réseaux électroniques, par exemple, des milliers d'individus sont en mesure de contribuer au développement de systèmes d'exploitation et de logiciels libres. Dans le monde des sciences, les modes de travail collaboratifs, globalement partagés et auto-organisés sont devenus une évidence. La créativité revêt à l'âge numérique une nouvelle signification, au-delà de l'individu.

Il s'avère souvent que l'enthousiasme et la compétence cumulés des amateurs n'a rien à envier aux professionnels, bien au contraire. Quatre cerveaux pensent davantage que deux. Grâce aux applications toujours plus nombreuses du Web 2.0, comme twitter, les wikis ou les blogs, de nouvelles formes de travail en commun et de partage des connaissances sont expérimentées. L'Internet a le potentiel de développer des plateformes pour l'intelligence collaborative et l'ingéniosité décentralisée, et de les mettre à disposition de tous. Non seulement les logiciels, mais aussi les projets de recherches, les productions filmiques ou sonores, les dictionnaires reposent sur les contributions d'une multiplicité de personnes. Les «communautés en ligne» sont en mesure, grâce à une large participation, de proposer des produits et des services de haute qualité, qui peuvent aussi avoir une valeur monétaire.

Il est indispensable à cette économie du partage et de la participation que tout reste accessible à tous gratuitement. Cela garantit que le travail pourra se poursuivre, et que ce qui ressortira de ce travail sera de nouveaux biens communs.



Presque toutes les sociétés humaines sont fondées sur un mélange de concurrence, de planification et de solidarité. Cependant, leurs rapports respectifs se modifient au cours de l'histoire. L'échange de marchandises sur le marché – aussi évident qu'il soit devenu pour nous – ne représente qu'une manière parmi d'autres de s'approvisionner en biens. Il y en a au moins deux autres: la production organisée par l'État, et la production et la distribution au sein de communautés. Alors que sur le marché, c'est le principe de concurrence qui règne, et que l'État applique un principe de planification, dans les communautés, c'est le principe de réciprocité qui prédomine.

L'espace et le temps où ce sont la confiance, la reconnaissance mutuelle et l'engagement vis-à-vis de buts communs qui donnent le ton se réduisent. En même temps, de nombreux indices suggèrent qu'à l'heure actuelle, la recherche d'un nouvel équilibre entre liberté et appartenance ne cesse de s'étendre. Le sentiment de communauté et de coopération libre semble acquérir une nouvelle signification et une nouvelle importance en se conjuguant au désir d'indépendance. Le renforcement des biens communs répond à ce besoin. Ainsi, de même que l'exploitation commune des pêcheries le long de la côte atlantique canadienne requiert le développement d'un système de coopération ingénieux, de même le développement collectif de connaissances librement accessibles dans l'économie des biens communs («peer-production») vit de l'engagement dans des projets en commun.

La solution aux problèmes d'aujourd'hui ne réside pas dans un repli de l'État visant à faire de la place au marché, mais plutôt en ce que l'État s'efforce de sécuriser les droits des communautés sur leurs biens communs.

«Semblable à la raison pour laquelle Figaro chante, pour laquelle Mozart a écrit pour lui la musique qu'il chante, et pour laquelle nous construisons tous de nouveaux mots: parce que nous pouvons. L'Homo ludens rencontre l'Homo faber. La condition sociale d'interconnexion globale que nous appelons l'Internet rend possible la créativité pour chacun d'entre nous dans des voies nouvelles, et que nous n'apercevions même pas en rêve. À moins que nous n'autorisions la 'propriété' à interférer.»

EBEN MOGLEN, L'ANARCHISME TRIOMPHANT

DIGRESSION: LA TRAGÉDIE DE LA «TRAGÉDIE DES COMMUNS»

En 1968, le biologiste américain Garrett Hardin offrit au monde une puissante métaphore lorsqu'il publia dans le célèbre magazine *Science* un article intitulé «*The Tragedy of the Commons*» [«La tragédie des communs»]. L'image proposée par Hardin d'un pâturage sur lequel tous les bergers mènent leurs troupeaux connut un succès retentissant. Selon Hardin, chaque possesseur de troupeau, constatant l'opportunité qui se présente à lui de profiter sans frais du pâturage, agit de même: il ajoute un nouveau mouton à son troupeau, puis un autre, et ainsi de suite. Pour l'individu, il s'agit d'un gain immédiat évident: un mouton de plus, c'est une part de plus, et donc un profit de plus. Les coûts pour lui n'en sont que graduellement perceptibles, car ils sont partagés entre tous et repoussés au futur. Hardin était persuadé qu'il s'agissait là d'un processus irrémédiable, qui durerait jusqu'à ce que le pâturage soit surexploité et qu'il ne puisse plus nourrir un seul mouton. Il décrit cela comme un destin inévitable. La «tragédie des communs» ne saurait selon lui être résolue par de simples ajustements techniques, mais nécessiterait, au vu de la croissance démographique, des mesures drastiques. Une démonstration accablante.

«Le premier qui, ayant enclos un terrain, s'avisa de dire 'Ceci est à moi' et trouva des gens assez simples pour le croire, fut le vrai fondateur de la société civile.»

JEAN-JACQUES ROUSSEAU

Depuis les années 70, l'image des pâturages communs surexploités s'est trouvée transposée de manière non critique à de nombreuses situations d'exploitation collective de ressources. Elle est entrée dans les manuels de sociologie et d'économie et a imprégné la pensée de générations entières d'étudiants. Cette idée de la «tragédie des communs» devint alors un mythe indéracinable. Les commentaires de l'économiste Partha Dasgupta n'y changèrent pas grand-chose. De l'analyse de Hardin qui jouissait d'une telle autorité, Dasgupta estimait qu'il serait «difficile de trouver un passage d'une telle longueur et d'une telle célébrité qui comprenne autant d'erreurs» (Partha Dasgupta, *The Control of Resources*, Oxford, 1982). Ce sont les recherches menées autour de la récente lauréate du prix Nobel d'économie, Elinor Ostrom, qui ont commencé à faire comprendre la faiblesse grossière de cette théorie de la «tragédie».

Hardin a contribué à alimenter la perspective très étroite qui ne voit dans l'homme qu'un *homo oeconomicus*, visant unique-

ment à maximiser ses utilités. Dès 1954, Scott Gordon avait confondu, à propos des menaces de surpêche dans les eaux maritimes internationales, le caractère de *no man's land* avec celui de «propriété de tous». Sa formule «La propriété de tous n'est la propriété de personne» fut elle aussi destinée à un grand avenir. Un raccourci théorique succédait donc à un autre: la tragédie des communs serait inévitable tant que tous auraient accès à ces communs, tant qu'ils seraient la propriété de tous et donc de personne.

Des années plus tard, Hardin fut amené à revenir sur son article, dont il précisa alors qu'il s'agissait d'une analyse de la «tragédie des communs non gérés». Effectivement, dans son article original, il décrivait la situation résultant de l'accès sans entraves à des terres n'appartenant à personne. Il confondait les biens communs avec un *no man's land*.

Les biens communs ne sont pourtant pas un *no man's land*. Ils existent de par la capacité des communautés d'utilisateurs à fixer des règles d'accès et d'utilisation qui serviront tout le monde. Il est inhabituel que des communs n'appartiennent à personne.



«Pâturage communal, village de Großarmschlag»
PHOTO: KONRAD LACKERBECK,
WIKIMEDIA COMMONS

Qui plus est, Hardin partait explicitement du principe que les bergers ne parlent pas entre eux. Mais, dans la réalité, les hommes qui exploitent des ressources naturelles en commun ne cessent d'échanger.

«Pour Hardin, les communs constituent un pays de cocagne vidé par le pâturage. Pour ses critiques, il s'agit plutôt d'un pique-nique où chacun apporte quelque chose et se sert en proportion.»

BERNHARD PÖTTER, LE MONDE DIPLOMATIQUE (BERLIN), AOÛT 2009, P. 10

Les biens communs existent et s'épanouissent grâce à la communication au sein de réseaux sociaux vivants.

Enfin, Hardin supposait que les hommes produisent avant tout avec l'espoir de vendre et en fonction des profits qu'ils en escomptent. En fait, c'est avant tout pour nous-mêmes que nous avons besoin d'une abondance de biens communs. Ceci une fois assuré, une utilisation commerciale n'est pas à exclure.

La prétendue «tragédie des communs» est toujours une tragédie de la communauté humaine: une incapacité à développer et imposer des règles raisonnables pour gérer les rapports aux biens communs.

Cela n'est nulle part plus évident que là où il n'y a précisément pas d'accès réglementé aux ressources naturelles, ou bien où il n'y a pas, pour diverses raisons, de coopération au sein de la communauté. La sur-utilisation dramatique de l'atmosphère et la menace de destruction des pêcheries mondiales mettent en évidence l'échec, jusqu'à ce jour, des innombrables tentatives de nous entendre sur des règles raisonnables en tant que membres d'une communauté planétaire. Il peut et il doit en aller autrement.

LES BIENS COMMUNS PERMETTENT DE FAIRE ENSEMBLE PLUS ET MIEUX

En 1991, Linus Torvalds, un étudiant en informatique finlandais, eut l'idée de développer un système d'exploitation, autrement dit un logiciel dont le rôle est de piloter l'ordinateur. Au départ, Torvalds voulait simplement équiper l'ordinateur qu'il venait d'acquérir de certaines fonctions manquantes. Toutefois, après quelques mois de bricolage, il se dit que «son» système pouvait aussi servir à d'autres. «Je travaille sur un système (libre) d'exploitation (juste un passe-temps...)», écrivit-il sur Internet. Il sollicita des retours d'expérience, demandant en particulier de quelles fonctionnalités les autres utilisateurs pourraient souhaiter voir doté un tel système. Quelques semaines plus tard, il mit le logiciel en ligne. Ceci permit à tout un chacun de télécharger le code écrit par Torvalds, de l'utiliser et de l'adapter à ses besoins, en fonction de ses propres connaissances en programmation.

L'annonce suscita un intérêt considérable, d'autant plus que les systèmes d'exploitation d'alors étaient soit très limités (DOS par exemple), soit très chers. De plus, ils étaient développés par des entreprises sur lesquelles les utilisateurs n'avaient pas la possibilité d'exercer une quelconque influence. L'initiative de Linus Torvalds fit sensation. Il laissait les codes sources librement accessibles, faisait explicitement appel aux retours d'expérience et à la coopération des utilisateurs, et mettait les résultats à la disposition de tous. Il ne fallut que deux ans pour que plus de cent personnes achèvent ensemble de développer le système esquissé par Torvalds, lequel fut baptisé Linux en hommage à son créateur. À ce moment, le projet GNU initié par Richard Stallman (*voir ci-dessous*) avait déjà développé de nombreux outils libres pour systèmes d'exploitation. Leur combinaison avec le noyau développé par Torvalds entraîna la naissance d'un système d'exploitation pratique d'utilisation et entièrement libre: GNU/Linux. La licence libre GNU GPL (*General Public Licence*) permet de défendre le caractère libre du nouveau système, et donc son caractère de bien commun.

Aujourd'hui, Linux est avec Windows et Mac OS un des trois systèmes les plus utilisés dans le monde. Il a été distribué à des millions d'exemplaires. Plus encore que par les particuliers, Linux est apprécié par les entreprises, qui l'installent notamment sur leurs serveurs pour s'assurer que ceux-ci fonctionneront de manière fiable et continue. Le système d'exploitation libre est également privilégié là où les exigences de performance sont particulièrement élevées. 90% des 500 superordinateurs fonctionnent aujourd'hui sous Linux.

Le succès de Linux ne s'explique pas seulement par le fait que le logiciel lui-même est un bien commun, mais avant tout par la «communauté» qui soutient son développement. La manière de travailler ouverte, décentralisée et apparemment chaotique de Torvalds et de ses compagnons est entrée dans l'histoire des logiciels sous le nom de «modèle du bazar», par opposition au «style cathédrale», hiérarchique et soigneusement planifié, qui correspond non seulement au mode de construction des cathédrales du Moyen Âge, mais aussi à la majorité des logiciels développés par des entreprises.

Pour caractériser les modes de participation au développement des projets de logiciels libres, on évoque souvent la règle des «90-9-1»: 90% se contentent d'utiliser le système, 9% environ participent occasionnellement à son développement, et 1% seulement s'impliquent de manière régulière et intensive. Le passage de certains utilisateurs à une collaboration occasionnelle ou intensive relève d'un choix personnel: la participation n'a rien d'obligatoire, mais elle n'est pas non plus entravée. Chacun décide par lui-même si et comment il veut s'investir. Souvent, la collaboration débute lorsque quelqu'un rapporte un «bug», c'est-à-dire quelque chose qui ne fonctionne pas correctement; il propose éventuellement un «patch» ou une «rustine logiciel» pour faire disparaître l'erreur, ou bien il teste le système et documente le problème, contribuant ainsi au perfectionnement de ce bien commun.

Les participants expérimentés examinent alors le nouveau code ainsi produit. Ils décident s'il peut être intégré dans le système sans entraîner la perte d'éléments existants ou bien s'il faut apporter des corrections. Pour Linux, il existe à peu près une centaine de ces «mainteneurs». Ils ont la responsabilité de certaines parties du système et veillent à ce que tout fonctionne. Plus longue et plus intensive sera la collabora-



Linus Torvalds
LINUSMAG.COM

Le succès de Linux ne s'explique pas seulement par le fait que le logiciel lui-même est un bien commun, mais avant tout par la «communauté» qui soutient son développement.



«Tux» le Pingouin-Linux
PAR LARRY EWING

tion d'un utilisateur, plus facilement ses propositions de modifications seront adoptées par les mainteneurs compétents. Être mainteneur implique évidemment davantage de responsabilité et d'influence sur le développement du projet, mais cela ne donne aucun pouvoir sur les autres. Ce sont plutôt les mainteneurs qui sont dépendants de la collaboration libre des autres utilisateurs.

La communauté Linux est parvenue à mettre en œuvre un style de développement de logiciels ouvert et libre qui requiert peu de formalités (directives) et aucune structure hiérarchique. Elle a ainsi réfuté la «loi de Brooks», qui faisait autorité en matière de développement de logiciels, selon laquelle agrandir une équipe au-delà d'un certain nombre de personnes allonge le temps nécessaire au développement du logiciel, étant donné que l'investissement en communication interne croît de manière exponentielle. À l'inverse, pour le développement sur le modèle du « bazar », c'est la loi suivante qui vaut:

«Pour peu que le coordinateur du développement dispose d'un moyen de communication au moins aussi bon que l'Internet, et pour peu qu'il sache comment mener ses troupes sans coercition, il est inévitable qu'il y ait plus de choses dans plusieurs têtes que dans une seule.» (Eric Raymond)

À lire

Eric Raymond: *La Cathédrale et le Bazar*

<http://www.linux-france.org/article/these/cathedrale-bazar/cathedrale-bazar.html>

LES BIENS COMMUNS ASSURENT LA COHÉSION SOCIALE

Ces dernières années, le rapport de continuité entre bien matériel et dynamique collective est également devenu manifeste en ce qui concerne la plus grande des ressources communes qui soient à notre disposition, l'atmosphère terrestre. Pour faire passer l'atmosphère du statut de no man's land à celui de bien commun, les nations de la terre sont contraintes d'aller encore un peu plus loin dans la constitution d'une communauté planétaire. Dès lors que les biens communs ont besoin qu'on en prenne soin, que l'on veille à ce qu'ils soient utilisés de manière profitable pour tous, ils impliquent de nouvelles formes de coopération. En d'autres termes:

Les biens communs assurent la cohésion vivante de la société et contribuent ainsi de manière fondamentale au bon fonctionnement du marché et de l'État.

BON À SAVOIR

Tout n'est pas un bien commun, mais beaucoup de choses peuvent le devenir. Un bien commun se caractérise par le fait:

- ◆ qu'une ressource, par exemple l'eau ou le savoir, soit durablement utilisée en commun, plutôt que consommée individuellement ou en excluant d'autres personnes.
- ◆ qu'un groupe spécifique s'occupe de la ressource et en prenne soin, plutôt que de la laisser à la merci de profiteurs.
- ◆ que ce groupe se soit mis d'accord sur des règles appropriées et transparentes, plutôt que d'accepter l'absence de régulation.
- ◆ que l'accès aux ressources soit largement auto-organisé, plutôt que déterminé de l'extérieur.
- ◆ que tous les utilisateurs aient droit de cité et voix au chapitre, plutôt que d'être systématiquement représentés par d'autres.
- ◆ que les avantages soient partagés, plutôt que concentrés.

DIGRESSION: MOI ET LES AUTRES

«La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres ». Cette idée présuppose que nous sommes des individus isolés, que nous entrons inévitablement en conflit avec les intérêts des autres lorsque nous poursuivons nos propres intérêts (ou ceux de notre famille ou de nos amis). Pourtant, la liberté des autres ne signifie pas nécessairement la fin de notre liberté. Elle en est plutôt la condition.

Les biens communs ne sont pas statiques. Ils sont pris dans un changement perpétuel et nous renseignent sur la manière dont un groupe humain utilise et reproduit ce qui n'appartient à personne en tant qu'individu. C'est pourquoi la multiplicité et la vitalité des biens communs constitue un excellent indicateur de l'état de notre société. Sans personnes actives qui prennent soin des biens communs, il ne peut y avoir de bien commun. Les ressources nécessaires à la vie quotidienne seraient surconsommées, rendues artificiellement rares, ou transformées en *no man's land*.

Celui qui oeuvre pour les biens communs n'est pas seulement utile à lui-même, mais aussi en même temps aux autres. Celui qui porte atteinte aux biens communs se nuit aussi à lui-même.

S'épanouir aux dépens des autres s'avère une illusion, car l'épanouissement de l'individu est la condition de celui des autres, et inversement. Nous nous épanouissons individuellement en ce que nous faisons des choses qui nous sont utiles à nous, mais aussi aux autres. Je ne peux avancer que si les autres avancent aussi. C'est ce qui distingue l'épanouissement de soi de la réalisation de soi. Les uns développent des logiciels libres ou produisent de la musique librement accessible, les autres s'engagent dans des mouvements environnementalistes, dans un jardin interculturel ou en faveur d'espaces publics favorables aux biens communs. Quoi que fasse l'individu, il réussira toujours mieux et davantage lorsque d'autres y ont part.

À lire

Stefan Merten et Stefan Meretz, *Freie Software und freie Gesellschaft* [Logiciel libre et société libre], Open Source Jahrbuch, 2005, p 293-309
www.opentheory.org/ox_osjahrbuch_2005/text.phtml

À QUI APPARTIENNENT LES BIENS COMMUNS?

À QUI APPARTIENT LE CIEL? LE SILENCE? LA TERRE?

«Tous les hommes sont originellement (...) en possession légitime du sol (...). Ils ont le droit d'être là où la nature (...) les a placés. La possession (...) est une possession commune, à cause de l'unité de lieu que présente la surface sphérique de la terre (...).»

EMMANUEL KANT

«On trouve des exemples de gestion des ressources réussie ou défailante aussi bien par des gouvernements que par des institutions communales, des coopératives, des organisations de bénévoles, des particuliers ou des entreprises.»

ELINOR OSTROM

Chacun dispose d'un même droit, aujourd'hui et demain, à utiliser tout ce qui ne peut être assigné à personne individuellement. De là découle la nécessité de transmettre ces choses, en qualité équivalente ou supérieure, aux générations à venir.

Notre responsabilité à l'égard des biens communs découle de notre responsabilité à l'égard d'un avenir durable. Pour que d'autres puissent eux aussi bien vivre dans l'avenir.

Le contrôle de l'accès à l'eau et aux forêts, aux codes source et aux semences, aux espaces urbains et aux techniques culturelles incombe à la société, car les biens communs ne pourront être préservés comme tels que si nous réussissons à organiser cet accès de manière transparente et dans l'intérêt de la collectivité.

L'État et les acteurs de la sphère privée ne sont que les garants ou les gestionnaires (temporaires) des biens communs.

La question de la répartition des rôles la plus appropriée recevra des réponses très différentes selon l'orientation politique adoptée. Qui cherchera une illustration du fait que l'État ne gère pas ce qui appartient à tous en fonction de l'intérêt commun ne manquera pas de la trouver. Il trouvera certainement aussi des exemples où l'État s'est avéré bon gestionnaire des biens communs. Qui rend les acteurs privés, orientés vers le marché, responsables du pillage des ressources communes ou de restrictions injustes de l'accès à ces ressources pourra invoquer d'innombrables exemples. Les cas où les acteurs du marché ont fait leur preuve en tant que garants des biens communs sont plutôt rares, mais ils existent, par exemple en matière de gestion des forêts. Qui, enfin, voudra assigner la responsabilité des biens communs directement aux gens eux-mêmes, trouvera d'innombrables histoires de succès aussi bien que d'échecs.

La sécurisation des biens communs est un défi permanent, pour lequel il n'existe aucune recette patentée.

LA NOUVELLE RUÉE VERS LES TERRES

L'entreprise sud-coréenne Daewoo Logistics voulait louer 1,3 million d'hectares de terres agricoles à Madagascar pour une durée de plusieurs décennies. La Corée a besoin de céréales. Sur l'île africaine, l'indignation fut grande. Elle attisa des émeutes qui débouchèrent au printemps 2009 sur une crise gouvernementale. Le projet fut finalement abandonné avec la chute du gouvernement de Marc Ravalomanana. Les événements de Madagascar mirent également en lumière une évidence: cette tentative de s'approprier l'une des ressources communes vitales, la terre, n'avait rien d'un cas exceptionnel. Les entreprises et gouvernements chinois, japonais, malaisiens, saoudiens, koweïtiens ou égyptiens sont en train de «faire leurs courses» au niveau planétaire pour prendre le contrôle de gigantesques surfaces agraires. Selon l'organisation non gouvernementale GRAIN, des achats de terres seraient soit en projet, soit déjà scellés dans un grand nombre de pays, depuis l'Ouganda jusqu'au Brésil et depuis le Pakistan jusqu'à l'Ukraine.

Au Soudan aussi, où des millions de personnes meurent de faim, la firme saoudienne Hadco a acquis plus de 10 000 hectares au Nord de Khartoum pour 95 millions de dollars US, afin d'y planter du blé et des légumes destinés au marché saoudien.

On utilise beaucoup à ce propos le terme de néo-colonialisme. Mais ce sont surtout les gouvernements des nouveaux pays industrialisés qui sont engagés dans cette concurrence pour la terre. Leurs populations augmentent, et consomment de plus en plus d'aliments comme la viande et le lait. De plus, la peur est grande de voir certaines régions déjà pauvres en précipitations s'assécher encore davantage en raison du chan-

gement climatique. La production d'agrocarburants requiert elle aussi l'exploitation de surfaces agricoles toujours plus importantes.

Une mutation radicale est en cours au niveau global concernant la disponibilité de la terre. Cette mutation est précipitée par des développements technologiques fulgurants. La biologie synthétique annonce un monde dans lequel le glucose produit par l'agriculture pourra être extrait, fermenté et transformé en matières premières de haute qualité destinées à l'industrie pharmaceutique ou chimique. Des microbes synthétiques se multipliant eux-mêmes, véritables usines chimiques vivantes, consommeront à l'avenir une grande quantité de la biomasse jusqu'alors inexploitée ou à la disposition des communautés. Il en sera tiré des produits dont d'autres profiteront. L'*enclosure* des biens communs prend dès lors une toute nouvelle dimension.



Madagascar
PHOTO: UTILISATEUR FLICKR
LUC LEGAY

Pour Emmanuel Kant, qu'on ne peut suspecter d'être un idéologue, la terre fait l'objet d'une possession commune. Mais que signifie concrètement inclure la terre parmi les biens communs? Il semble à peine concevable dans notre société que la terre et le sol puissent constituer des biens dont on ne prendrait possession que pour un usage temporaire – presque à la manière d'une licence d'utilisation. Mais une telle conception ne devrait pas être taboue, puisque:

La terre et le sol sont en disponibilité limitée; les droits d'utilisation des individus trouvent leurs limites dans les droits d'utilisation de tous ceux qui en ont la «propriété originaire légitime».

À lire

Christoph Strawe, *Das Ringen um ein modernes Bodenrecht [La lutte pour un droit foncier moderne]*
www.sozialimpulse.de/pdf-dateien/bodenrecht.pdf

«Ni une société entière, ni une nation, ni même toutes les sociétés contemporaines réunies ne sont les propriétaires de la terre. Elles n'en sont que les possesseurs, elles n'en ont que la jouissance, et doivent la léguer aux générations futures après l'avoir améliorée en boni patres familias (bons pères de famille).»

KARL MARX, LE CAPITAL, LIVRE III

En vue d'un rapport plus durable, plus équitable et plus créatif aux biens communs, la question de la nature des droits de propriété n'est pas seule déterminante. La question décisive est de savoir par qui et comment doivent être définis ces droits de propriété, notamment les droits d'accès et d'utilisation. Qui fixe les règles du jeu? Qui détermine ces règles de telle manière qu'elles génèrent d'elles-mêmes l'équité et la responsabilité? Qui en contrôle la mise en œuvre? À quelles conditions les biens communs seront-ils encore disponibles en abondance demain? Il n'y a pas de remède miracle; il y a toutefois des principes qui favorisent une vie où les biens communs prospèrent. Un principe simple découle de nos réflexions sur les droits d'utilisation:

En ce qui concerne les biens communs, il ne doit pas y avoir de droits de propriété privée exclusifs, excluant totalement les autres.

PROTÉGER MICKEY MOUSE

Au Congrès des États-Unis, il y eut de nombreuses tentatives de rendre imprescriptible la protection des droits d'auteurs. D'après la veuve du politicien et ancien chanteur Salvatore Phillip «Sonny» Bono, qui avait succédé à son mari au Congrès et qui avait repris sa croisade, celui-ci souhaitait voir consacrée la validité «illimitée» de ces droits par le Copyright Act, mais cela ne fut pas possible pour des raisons constitutionnelles. La Constitution des États-Unis stipule en effet que les droits d'auteurs doivent être limités dans le temps. Ce qui a incité Jack Valenti, lobbyiste de l'industrie cinématographique, à proposer – de manière ironique – le compromis selon lequel les droits d'auteur seraient valables «pour l'éternité moins un jour» («*forever less one day*»). En 1998, le Congrès adopta une loi qui prolongeait de 20 ans les différentes périodes de protection du copyright. Dans la majorité des cas, cela signifiait une protection du copyright durant la vie de l'auteur plus 70 ans, et, dans le cas d'œuvres réalisées par des entreprises, pour 95 ans. En l'honneur du musicien décédé, cette loi fut nommée le «*Sonny Bono Copyright Term Extension Act*», et critiquée dans le public comme la «loi de protection de Mickey Mouse».

Symbole «Disney Infinite
Copyright»
WIKIMEDIA COMMONS



Les intérêts de la Walt Disney Corp. n'étaient cependant pas seuls en jeu. Les droits sur les œuvres d'Ernest Hemingway ou encore sur la musique de George et Ira Gershwin se trouvèrent également laissés à leurs détenteurs pour vingt années supplémentaires. Eric Eldred, qui souhaitait créer une bibliothèque en ligne libre d'accès, déposa un recours devant la Cour Suprême contre cette loi. Son argument était qu'elle allait à l'encontre des limites temporelles posées par la Constitution à la protection du droit des auteurs. Mais la Cour refusa de se saisir de ce recours. Eldred avait perdu. Selon son avocat et futur créateur des Creative Commons Lawrence Lessig, «la Cour Suprême ne rend pas de jugement défavorable aux intérêts des puissants».

Cette histoire de la «loi de protection de Mickey Mouse» a valeur générale: ces dernières années, le pouvoir politique a toujours tranché en faveur du renforcement des droits individuels des auteurs tout comme des droits commerciaux des industries culturelles. Pourtant, le succès de Walt Disney ne repose-t-il pas dans une large mesure sur le fait d'avoir puisé librement dans le patrimoine des contes et des légendes, devenus entre-temps des modèles littéraires du domaine public? Disney a, parmi d'autres, redonné vie à des personnages emblématiques comme Blanche Neige, la Petite Sirène, Peter Pan ou encore Alice au Pays des Merveilles. Il les a modifiés, «remixés», réincarnés. Le résultat lui a fait gagner de l'argent. Ce succès commercial repose donc lui aussi sur le recours à un héritage culturel commun. Il en résulte un «devoir de restitution» envers la collectivité. Ou bien doit-il être possible de revendiquer des droits exclusifs d'exploitation pour 120 ans – c'est-à-dire bien au-delà de la mort du créateur – sur quelque chose qui tire origine de notre culture commune? Disney devrait bien plutôt

laisser Mickey Mouse et Donald Duck à la libre disposition du public, les investissements ayant déjà été plusieurs fois couverts.

Une société doit pouvoir compter sur sa capacité créatrice illimitée de produire de nouveaux personnages et de nouvelles histoires. Les créateurs doivent pouvoir puiser librement dans les richesses du patrimoine culturel. Notre culture est un réservoir inépuisable d’histoires, d’images, de musiques et de bien d’autres choses encore – pourvu que l’accès à ces biens ne soit pas entravé ou raréfié. La culture dépend de ce que chacun reverse au pot commun, et ne cherche pas à se prévaloir de manière inéquitable – «pour l’éternité moins un jour» – de droits privés sur les biens culturels.

Qu’il s’agisse de choses matérielles ou immatérielles, qu’elles relèvent de la sphère naturelle, culturelle ou sociale, il est nécessaire, afin d’éviter leur sur-utilisation ou leur sous-utilisation, de soumettre toute forme de propriété à ces deux conditions:

- ◆ Premièrement, il doit être garanti qu’aucune utilisation n’affectera la pérennité des biens communs, à travers leur destruction ou leur surexploitation.
- ◆ Deuxièmement, il doit être garanti qu’aucune personne ayant un droit légitime aux biens communs existants ou qui en dépendrait ne se voit exclue soit de l’accès, soit de l’utilisation de ces biens.

«Si j’ai vu plus loin, c’est que j’étais juché sur les épaules de géants.»

ISAAC NEWTON, DANS UNE LETTRE À ROBERT HOOKE

À lire

Manifeste «*Gemeingüter stärken. Jetzt!*» [*«Renforcer les biens communs. Maintenant !»*]
www.boell.de/demokratie/demokratie-7144.html

BON À SAVOIR

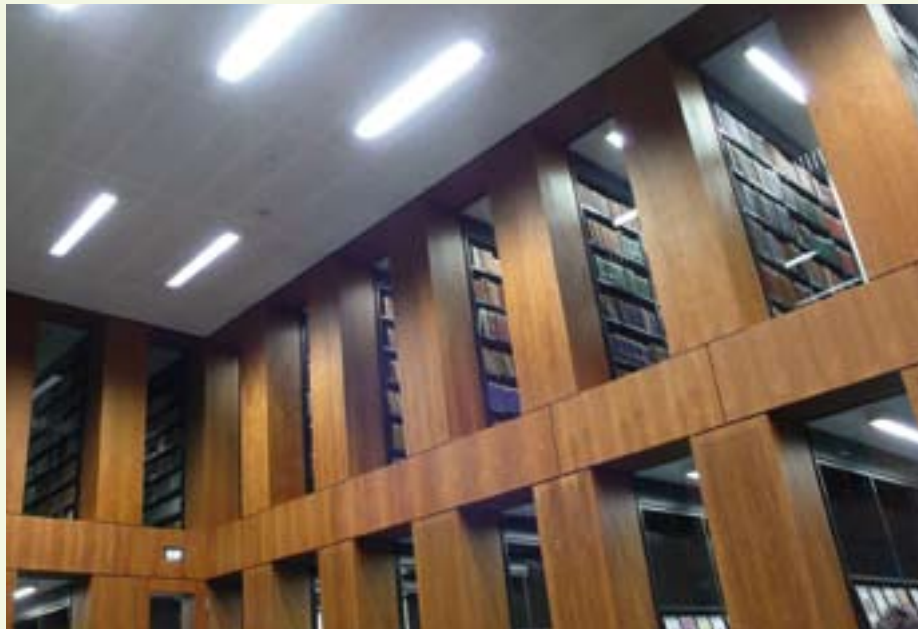
LA PROPRIÉTÉ COMMUNE N’EST PAS LA MÊME CHOSE QUE LES BIENS COMMUNS («COMMONS»)

La propriété commune est une forme de propriété collective. Par opposition à la propriété privée, les choses qui relèvent de la propriété commune n’appartiennent pas à une seule personne, mais à plusieurs. Il peut s’agir de coopératives, de communautés d’héritiers ou encore de sociétés anonymes par actions. Comme la propriété privée, la propriété commune implique l’exclusion de certaines personnes (les non-propriétaires) de l’accès et de l’utilisation du bien. Elle se distingue donc des situations où personne n’est exclu de cet accès, que l’on qualifie de régime d’accès libre ou «Open Access».

COMMENT CE QUI N'EST PAS RARE LE DEVIENT: DISSERTATION D'UN ÉTUDIANT SUR LE DROIT D'AUTEUR MODERNE

Devant rédiger un devoir sur les biens communs, j'ai effectué une recherche sur Internet, laquelle fut fructueuse. J'ai pu télécharger facilement plusieurs textes et en inclure certains passages appropriés dans mon brouillon. Jusqu'à ce que mon attention soit attirée par un texte intéressant, qui était payant, c'est-à-dire qu'il ne pouvait être lu que dans une bibliothèque qui en aurait acquis les droits. «Aucun problème, me suis-je dit, la bibliothèque universitaire est reliée au net, et son catalogue est accessible en ligne.» Et, de fait, l'article dont j'avais trouvé la référence était indiqué comme «disponible sous format électronique». Pourtant, lorsque je tentai de le télécharger, un message d'erreur s'afficha: «Cet article n'est consultable que dans l'espace de la bibliothèque.» Je restai sans voix. Pourquoi donc? Je pris donc le bus jusqu'à la bibliothèque nationale – un trajet d'une petite heure – et m'orientai jusqu'aux places réservées à la consultation d'Internet. Là encore, je trouvai dans le catalogue en ligne la référence de l'article recherché. Mais un nouveau message s'afficha à l'écran: «Le recueil recherché est actuellement consulté par un autre utilisateur. La bibliothèque n'a fait l'acquisition que d'un seul recueil et ne peut, selon le principe de d'accessoriété au fonds, permettre un accès simultané qu'à autant d'articles qu'elle détient de droits sur l'édition achetée. Nous ne voyons pas dans votre cas une exception à cette règle.» À nouveau, je restai sans voix.

La bibliothèque publique
comme cage de Faraday.
PHOTO : UTILISATEUR FLICKR
SLAB MAGAZINE



Je n'ai pas compris le terme «accessoriété au fonds», mais j'ai compris ce qu'il signifiait: je devais attendre ! Mais pourquoi donc? N'avais-je pourtant pas appris récemment dans un séminaire que les ressources électroniques peuvent faire l'objet d'une utilisation non rivale? Mon utilisation ne porte pas atteinte à celle des autres. J'ai brusquement pris conscience de ce que signifiait le fait de rendre rares et exclusives des choses comme la lecture d'un texte, qui ne devraient pas l'être selon cette théorie. Bon, un café ne me ferait pas de mal...et, après le café, la voie était enfin libre ! Comme de toute façon l'article était plutôt long, je décidai de le sauvegarder sur ma clé USB afin de pouvoir le relire plus attentivement. «Save as». Une troisième fois, je restai sans voix. Cette fois, le message m'apprit que le texte ne pouvait pas être sauvegardé. Contraint par la force des choses, je commençai à lire le texte. Puis je décidai de rechercher les passages comprenant les termes «commons» et «bien commun», qui m'intéressaient plus particulièrement. Résultat: «Aucun passage trouvé». Étrange, c'est pourtant le sujet de l'article ! Je testai avec un mot courant de tous les jours: «Aucun passage trouvé». La fonction de recherche en plein texte ne fonctionnait pas. À bout de nerfs, je décidai de ne

copier qu'une seule phrase importante, que je souhaitais citer, dans le presse-papiers et de la coller ensuite sur ma clé. Encore une fois, un message d'erreur apparut, où je trouvai finalement l'indication décisive: «Il s'agit d'un PDF protégé par un système de gestion des droits numériques ou digital rights management (DRM). Tous les droits appartiennent à la maison d'édition. Vous ne pouvez lire l'article qu'à l'écran. Vous avez le droit de prendre des notes.» Je ne m'attendais pas à une telle mesure technique de protection dans une bibliothèque publique. Pour moi, cela signifiait soit que je devais passer les deux heures suivantes devant l'écran pour prendre des notes, comme c'était l'usage à l'époque de Gutenberg, soit que je quittais la salle de lecture en décidant que l'article en question n'avait pas assez d'importance. Je rejetai d'emblée la troisième possibilité consistant à acheter l'article en ligne à l'éditeur pour 30 euros, d'autant que je n'aurais reçu, même dans ce cas, qu'une licence pour mon usage personnel sur mon propre ordinateur. Ah oui, et le message d'erreur ajoutait que le système de DRM était «dans mon propre intérêt»...

J'ai renoncé à l'article, mais je voulais tout de même au moins savoir la raison de tout ceci. J'avais toujours associé les questions de droits d'auteur et de copyright aux débats sur l'utilisation de la musique, des vidéos, des jeux ou de la littérature de divertissement. Mais la recherche, l'enseignement, les études? Je me rappelai alors l'article 5 de la Loi fondamentale allemande.

- (1) Chacun a le droit d'exprimer et de diffuser librement son opinion par la parole, par l'écrit et par l'image, et de s'informer sans entraves aux sources qui sont accessibles à tous...
- (3) L'art et la science, la recherche et l'enseignement sont libres...

Une bibliothèque publique, ayant fait l'acquisition contre paiement des ouvrages qui y sont disponibles, est accessible à tous, mais je n'y ai pas bénéficié d'un accès libre. Et aurais-je mal compris également le passage concernant la liberté de la science? J'appris par la suite, en évoquant cette expérience avec mon professeur, que les droits énumérés dans la Loi fondamentale et ceux qui sont explicitement formulés dans une loi avec des restrictions éventuelles sont deux choses totalement différentes. Mon cas tombait sous la juridiction du droit des auteurs, lequel protège avant tout l'auteur, ou celui qui aurait acquis les droits de celui-ci dans le but de publier et exploiter ses ouvrages. Certes, il existe bien sûr, afin de garantir l'intérêt public, certaines limites aux droits des auteurs ou des exploitants, qui pourraient permettre l'utilisation pleine et entière de documents électroniques dans les bibliothèques sans avoir à en demander la permission aux ayant droits. Mais seulement lorsque le législateur en dispose ainsi ! Et pourquoi n'est-ce pas le cas en l'occurrence? Mon professeur me renvoya au paragraphe 52b de la loi sur les droits d'auteur, qui régit la «consultation d'ouvrages au moyen de postes de lecture électroniques dans les bibliothèques ...» J'y trouvai toutes les dispositions législatives qui m'avaient empêché de travailler à la bibliothèque comme je suis habitué à le faire avec Internet. À vrai dire, je ne comprends pas. Pourquoi nos parlementaires adoptent-ils une loi qui rend l'accès à l'information et au savoir pour les étudiants et les professeurs plus difficile qu'au temps de Gutenberg? D'autant plus que ce savoir est généralement produit grâce à des financements publics. Il me semble que cela mériterait un recours pour inconstitutionnalité. En tout cas, j'ai trouvé le sujet de mon devoir:

Ce qui était dans le domaine public ou ce qui est financé par les deniers publics doit rester accessible à tous.

«Un patrimoine étendu de connaissances est aussi important pour penser, mais aussi pour produire ou pour soigner, que l'air pour respirer.»

ATTAC – TEXTE DE BASE
15 – BIENS COMMUNS DE LA
CONNAISSANCE

GUERRE CONTRE LES POISSONS

Navire de pêche
PHOTO: UTILISATEUR FLCKR
MARITIMUS



Nous sommes en l'an 2048. Les stocks mondiaux de thon se sont effondrés voilà quarante ans, tout comme un tiers de toutes les variétés commercialisables de poisson. La pêche n'est plus une activité rentable. Le chalutage de fond – cette méthode de pêche grossière qui s'apparente au déboisement d'une forêt dans le dessein de capturer les animaux qui y vivent – a en outre endommagé les fonds marins pour les siècles à venir. Les pêcheurs et les responsables politiques de la pêche étaient alarmés depuis les années 1990, mais les tentatives de changement de cap échouèrent maintes fois du fait de la myopie des acteurs du secteur. Entre-temps est intervenu un effondrement des stocks de tous les poissons commercialement exploitables, comme cela avait été prévu par des experts en 2006.

Les mers se sont trouvées dominées par les méduses, qui n'avaient plus de prédateurs naturels. Le tourisme littoral a lutté pendant deux décennies pour sa survie. Dans les années 30, il a fini par succomber. Des millions de pêcheurs et de personnes travaillant dans la transformation du poisson et dans les régions côtières ont perdu leur emploi. Les tensions sociales ont pris de l'ampleur dans ces régions. L'aquaculture intensive, conçue à l'origine comme une alternative, a dévasté en quelques décennies des pans entiers de côtes. Les sols sont chargés des excréments des poissons d'élevage et d'antibiotiques. Ils sont trop salinisés pour être réutilisés. Dans les pêcheries restantes, allant jusqu'à 3000 mètres en profondeur, deux consortiums internationaux sont en concurrence avec leurs chalutiers *high-tech*. Leur monopole sur des denrées devenues rares et chères est menacé seulement par des bateaux armés illégaux. Ces navires ont été capturés au plus fort de la crise par des pirates, juste au moment où l'ONU effectuait une dernière tentative désespérée pour endiguer la pêche intensive en haute mer au large des pays en voie de développement et pour réduire le niveau global des captures de poisson. Les conséquences sont dramatiques pour l'humanité. À l'heure qu'il est, l'approvisionnement de base en protéines d'un sixième de la population mondiale est sérieusement menacé. L'heure est aux émeutes de la faim, et aux migrations toujours plus massives. La guerre contre les poissons est devenue une guerre contre les hommes.

UNE VIE MULTICOLORE SUR TERRE ET EN MER



Madagascar
PHOTO: JONATHON TALBOT,
WORLD RESOURCES INSTITUTE

Nous sommes en 2048. La gestion de la pêche a connu en 2012, année de la réforme globale de la politique commune des pêches de l'Union européenne, un tournant spectaculaire. On parvint en une décennie à réduire de moitié le total des captures en mer, qui était à cette époque de 90 millions de tonnes.

Les quotas recommandés par le Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM) furent régulièrement réduits, le viol planétaire des mers ayant fait la une de la presse et provoqué la réaction horrifiée de la population. Les politiciens qui se positionnaient en faveur du *statu quo* risquaient de voir leur réputation sérieusement compromise. Les consommateurs boycottèrent quasiment tous les produits qui ne portaient pas le sigle du Marine Stewardship Council. La moitié de la flotte de pêche – environ 6000 bateaux – fut immobilisée, et la consommation en carburant de la flotte restante fut dramatiquement réduite. Ceux qui se rendaient coupables de chalutage de fond perdaient leur licence. L'octroi des quotas de pêche disponibles était désormais associé à des critères stricts en matière de bonnes pratiques. La préférence était donnée aux entreprises et coopératives de pêche qui respectaient le cycle naturel de reproduction, pouvaient démontrer un faible taux de prises accessoires et garantissaient la fraîcheur des produits. Le nombre et la sécurité des emplois, une utilisation moindre d'énergie et le renforcement des structures communautaires à travers le réinvestissement des profits jouent désormais eux aussi un rôle dans l'octroi de quotas. La pêche illégale a été endiguée grâce à la coopération internationale. Des zones maritimes protégées ont alors été mises en place afin d'assurer la protection des aires de reproduction des poissons. À la fin des années 2020, les dernières formes d'aquaculture intensive avaient disparu, laissant place à un véritable boom de techniques d'aquaculture innovantes – avec des circuits fermés, une énergie d'origine solaire et une nourriture sans farine de poisson. Même dans les zones touristiques, on ne voit plus sur les tables des restaurants que du poisson frais, pêché localement. C'est de bon ton. Là où les fonds de pêche sont en danger, la pêche est interdite. En particulier lors de ces périodes de pénurie, les pêcheurs sont formés à des méthodes de pêche durables. Ils sont récompensés pour leur performance en matière de maintenance ou incités à une reconversion vers une flotte *high-tech*. Dans les pays en voie de développement, la pêche côtière et l'aquaculture durable sont à nouveau des occupations d'avenir. Il y a de moins en moins de raisons d'émigrer.

RENFORCER LES BIENS COMMUNS: IDÉES, INITIATIVES, INSTITUTIONS

Là où de plus en plus de gens sont en concurrence pour l'eau et la terre, les pêcheries et la forêt, nous ne pouvons plus nous comporter comme en pays de cocagne. Mais comment parvenir à instaurer une coopération? Comment nous assurer que les hommes pensent aux autres et au lendemain dans leur action quotidienne? La recherche sur les biens communs a une réponse à apporter. Elle montre que les hommes tendent à surexploiter les ressources communes lorsqu'ils ne se connaissent pas. À l'inverse, les groupes qui communiquent régulièrement en leur sein sont en situation de parvenir à des résultats presque optimaux en matière d'exploitation des ressources communes.

Le dilemme peut être évité grâce à la construction de rapports de confiance. C'est le chemin le plus difficile, mais aussi le plus solide pour garantir que les restrictions que l'on s'impose à soi-même seront payées de retour par les autres.

Protéger, créer et étendre les biens communs doit être plus valorisant et contribuer davantage à la bonne réputation qu'une carrière sans fausses notes ou un compte en banque bien rempli.

BON À SAVOIR

IL N'Y A PAS DE REMÈDE MIRACLE

Un usage raisonnable des biens communs dépend de plusieurs facteurs:

- ♦ **De la nature de la ressource:** Les choses qui perdent en qualité lorsqu'elles sont exploitées, comme l'eau, la forêt ou l'atmosphère, ont besoin de restrictions d'accès. Les choses qui se multiplient lorsqu'elles sont exploitées par plusieurs personnes, comme la langue, la connaissance ou les traditions, s'épanouissent d'autant plus que leur accès est libre (Open Access).

- ♦ **De l'enracinement territorial et de la taille:** Les réalités sont différentes selon que l'on s'intéresse à des systèmes locaux, régionaux ou globaux. Pour la source du village, c'est la communauté villageoise qui est compétente. Pour le bassin versant, ce sont les riverains et les autorités régionales et supra-régionales correspondantes. Pour les ressources globales en eau et le climat, ce sont la communauté mondiale et les organisations internationales.

Les biens communs globaux naturels sont peu nombreux, mais ils sont particulièrement importants pour la survie de l'humanité: les océans, le climat, les réserves globales d'eau, la biodiversité planétaire, etc. Les problèmes associés sont très complexes, car la communication directe, la construction de relations de confiance et la fiabilité sont bien plus difficiles à établir sur la scène internationale qu'au niveau d'un village. Pourtant, ils sont indispensables. Les biens communs globaux culturels semblent laisser davantage de prise, notamment en ce qui concerne le savoir dans l'éducation et dans la science. En effet, la production, la diffusion et l'utilisation des savoirs sont de plus en plus organisées au niveau international. Ceci explique, entre autres raisons, le succès mondial de l'Open Access (voir ci-dessous).

- ♦ **De l'expérience des hommes et des services qu'ils rendent à tous:** C'est pourquoi des droits d'utilisation spécifiques reviennent légitimement aux communautés indigènes de l'Amazonie, qui ont entretenu durant des siècles la forêt vierge comme un bien commun global.

- ♦ **Des conditions historiques, culturelles et naturelles:** Là où des communautés citoyennes actives et vivantes ont pu se développer, d'autres types d'institutions des communs verront le jour que dans les contrées où il faut lutter pour le respect des droits humains les plus élémentaires – de même que là où sévit

la sécheresse, il faut d'autres formes d'exploitation de l'eau que dans les régions pluvieuses.

- ♦ **De l'existence et de la fiabilité des institutions publiques:** Les institutions étatiques peuvent être des garants, des arbitres, des partenaires, mais aussi défendre certaines causes sur la scène internationale. Elles ne peuvent remplir ce rôle que si elles ont une légitimité démocratique, sont transparentes et reconnues par la population. Les États corrompus ou fragiles, mais aussi les gouvernements et les institutions livrés à des intérêts économiques de court terme, seront rarement utiles.
- ♦ **De l'état du développement technologique:** La technologie ouvre de nouvelles dimensions au développement des biens communs, mais aussi aux moyens de les rendre artificiellement rares. Ce qui jusqu'alors se raréfiait rapidement – par exemple la disponibilité du spectre électromagnétique pour les radios – s'est multiplié grâce à la numérisation. Un spectre ouvert est possible ! À l'inverse, des choses qui pourraient être disponibles pour tous sans perte de qualité sont raréfiées artificiellement par les nouvelles technologies: à l'image des barbelés et des murs qui clôturaient jadis les nations, les mécanismes de protection contre la copie créent aujourd'hui une «clôture numérique» autour du savoir, des idées et de la culture.

La gestion des biens communs est un processus social complexe qui met en jeu d'autres exigences que la simple régulation des relations entre l'État et les citoyens, entre les consommateurs et les vendeurs.

OPEN ACCESS – L'ENRICHISSEMENT PAR LES BIENS COMMUNS OBÉIT À UN PRINCIPE SIMPLE

L'Open Access est une réalité en plein essor dans le domaine de la science. Une date clé de son histoire est la Déclaration de Berlin de 2004. Celle-ci décrit les deux conditions que les publications en Open Access doivent respecter:

«1. Leurs auteurs et les propriétaires des droits afférents concèdent à tous les utilisateurs un droit gratuit, irrévocable et mondial d'accéder à l'œuvre en question, ainsi qu'une licence les autorisant à la copier, l'utiliser, la distribuer, la transmettre et la montrer en public, et de réaliser et de diffuser des œuvres dérivées, sur quelque support numérique que ce soit et dans quelque but responsable que ce soit, sous réserve de mentionner comme il se doit son auteur (les règles usuelles de la collectivité continueront à disposer des modalités d'attribution légitime à l'auteur et d'utilisation responsable de l'œuvre publiée, comme à présent), tout comme le droit d'en faire des copies imprimées en petit nombre pour un usage personnel.

http://oa.mpg.de/openaccess-berlin/BerlinDeclaration_ws15_fr.pdf

2. Une version complète de cette œuvre, ainsi que de tous ses documents annexes, y compris une copie de la permission définie dans ce qui précède, est déposée (et, de fait, publiée) sous un format électronique approprié auprès d'au moins une archive en ligne, utilisant les normes techniques appropriées (comme les définitions des Archives Ouvertes [Open Archives]), archive gérée et entretenue par une institution académique, une société savante, une administration publique, ou un organisme établi ayant pour but d'assurer le libre accès, la distribution non restrictive, l'interopérabilité et l'archivage à long terme.»

Cela était et demeure révolutionnaire. Les producteurs de savoirs, lesquels sont en même temps dans le domaine de la science des utilisateurs de savoirs, ont pris eux-mêmes les choses en main face aux hausses de prix vertigineuses des revues scientifiques, et ont créé de nouvelles règles et une nouvelle donne dans le monde des publications académiques. Grâce à l'Open Access, une grande partie des savoirs que le secteur de l'édition s'était jusqu'alors légalement accaparé par contrat entre directement dans le domaine des biens communs.

Avec l'Open Access, il ne s'agit pas de *res nullius*, mais de *res communes* (voir *ci-dessus*). La règle est claire et simple: ceux qui offrent les savoirs à la publication, les auteurs, ne voient pas leurs droits moraux sur leurs ouvrages limités. En revanche, chacun aura le droit de consulter et de se servir librement des ouvrages en Open Access.

Plus explosif encore, la Déclaration de Berlin sur l'Open Access ne se limite pas aux publications scientifiques, mais inclut tous les contenus culturels. Cela ne signifie en aucun cas que les créateurs, qui dépendent du revenu de leurs œuvres, devraient tout donner gratuitement. De grandes organisations de recherche comme la *Deutsche Forschungsgemeinschaft* (DFG) ont avec raison attiré l'attention sur la différence qui existe entre des œuvres réalisées dans un cadre public ou avec un financement public d'une part, et d'autre part des œuvres d'artistes et de journalistes indépendants. Mais ces derniers eux aussi devraient évaluer s'ils ne se trouveraient pas mieux de mettre à profit le potentiel d'Internet plutôt que de s'en remettre aux revenus proportionnellement faibles généralement attachés aux formes d'exploitation commerciale.

L'Open Access est un paradigme générateur de nombreux avantages pour les biens communs dans l'espace numérique. Il faut l'organiser.

Les droits moraux des auteurs incluent les droits suivants:

- ◆ le droit d'être reconnu en tant qu'auteur;
- ◆ le droit de décider si, quand et comment l'œuvre sera publiée;
- ◆ le droit de protéger l'ouvrage contre toute atteinte à son intégrité artistique.

Aussi convaincante que soit l'idée elle-même, il faut se poser le problème de ses conditions concrètes d'application. Qui prendra en charge les coûts qui subsisteront même avec l'Open Access? Les institutions scientifiques peuvent-elles obliger les auteurs à mettre leurs travaux financés sur des fonds publics dans une «archive publique» parallèlement à leur publication commerciale ou peu de temps après? Doit-il même encore exister des publications commerciales de travaux scientifiques, alors que leur existence même a été rendue possible par l'accès libre?

Les changements de paradigmes sont comparables à des naissances difficiles. Mais l'idée de l'Open Access ne doit plus être entravée dans son développement et son passage à l'âge adulte. Une époque s'ouvre devant nos yeux où le savoir universel sera librement disponible. Le savoir deviendra alors ce qu'il aurait toujours dû être: un bien commun.

L'Open Access ne doit pas exclure la possibilité pour une société de permettre également une exploitation commerciale du savoir. Simplement, ce ne seront plus les exploitants commerciaux légaux qui octroieront à la société des licences d'utilisation, mais l'inverse: la société accordera à des exploitants commerciaux des licences d'utilisation limitées. Des licences au reste assujetties au principe éprouvé du «droit des riverains», issu du domaine de l'eau: il doit toujours en rester suffisamment à disposition de tous les riverains. Et dans le domaine du savoir, des logiciels et de la culture, nous sommes tous des riverains.

LE DROIT DES RIVERAINS

Selon le principe du droit des riverains, le propriétaire d'un terrain sur lequel se trouverait une source ou une autre forme de réserve d'eau ne peut réduire les droits d'utilisation des autres riverains. Dans le cas où il n'y aurait pas suffisamment d'eau disponible pour tous, les droits d'utilisations sont le plus souvent partagés proportionnellement (en fonction de l'emprise foncière). Ces droits d'utilisation ne peuvent être aliénés indépendamment des terrains qui leur servent de support. De plus, l'eau ne peut être exportée en dehors du bassin versant concerné. Ce principe trouve son origine dans la *Common Law* anglaise. Au Canada, en Australie et dans l'Est des États-Unis, il a été incorporé à la législation moderne.

«La rivière Dochart en Écosse»

PHOTO: MACIEKLEW,
WIKIMEDIA COMMONS



À la science économique de résoudre le paradoxe des biens communs: plus ils restent libres et durables, plus on peut aussi en tirer par ailleurs un gain économique. Au cours de l'histoire, il n'est pas rare du tout que l'on soit parvenu à des accords institutionnels visant à limiter l'usage de la nature en vue du bien-être commun: le bétail n'était autorisé dans les pâturages qu'en fonction de règles et de cycles déterminés; la coupe de bois était restreinte par les pouvoirs publics; la pollution prohibée en amont des rivières. De telles règles existent encore aujourd'hui, mais la mondialisation impose aujourd'hui de les faire gagner en globalité et en complexité. Le bien-être commun exige de limiter et de réorganiser le métabolisme entre humanité et biosphère de telle sorte que l'économie naturelle ne soit pas exploitée jusqu'à sa destruction, et que les conflits sociaux ne s'aggravent pas non plus. Fondamentalement, cela passe par trois défis:

- ◆ Stabiliser les prélèvements de matières premières à un niveau permettant leur renouvellement, et limiter les émissions à un niveau non dommageable.
- ◆ Maintenir l'étendue globale des surfaces terrestres utilisées par les hommes à un niveau supportable par les autres espèces vivantes.
- ◆ Réorganiser les relations sociales de telle manière qu'une population particulière ne vive pas aux dépens d'une autre.

Il n'existe pas à ce jour de type unique d'institution pour réguler les rapports des hommes à la nature. Dans les institutions politiques, la nature n'a pas de porte-parole, pas plus que les autres biens communs.

Les biens communs n'ont ni siège ni voix dans les instances de délibération et de décision.

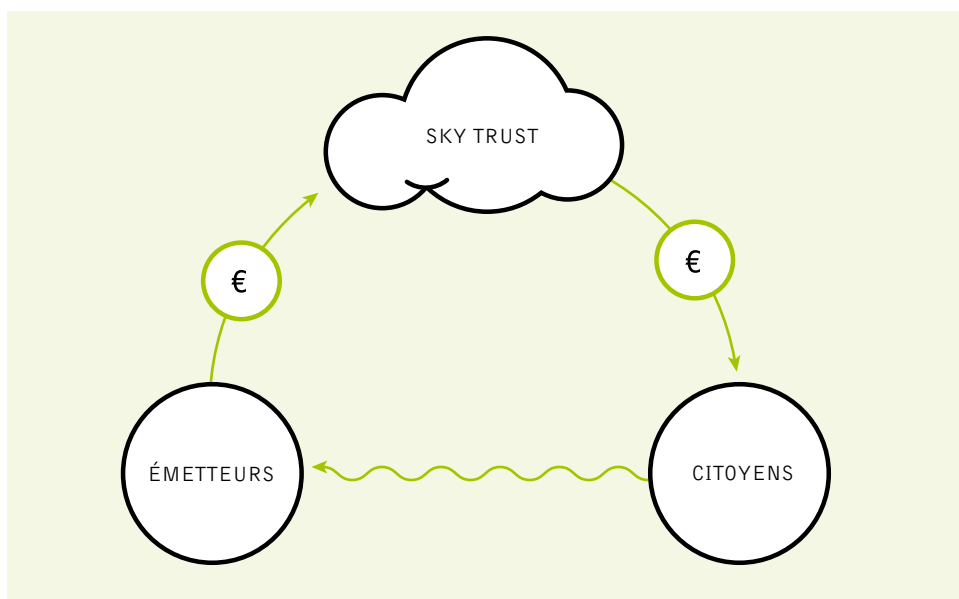
Certes, il existe un droit national et international de l'environnement, mais la législation en ce domaine est généralement le résultat d'une lutte souvent inégale entre groupes d'intérêts. Les intérêts à court terme des générations actuelles y prédominent. Il n'est pas surprenant dans ces conditions que la protection de l'écosystème en fasse les frais plus souvent qu'à son tour. La réflexion sur une nouvelle forme de représentation indépendante des biens communs n'en apparaît que plus déterminante.

Les institutions nouvelles et innovantes des biens communs sont par nécessité aussi diverses que les biens communs eux-mêmes.

L'auteur et entrepreneur états-unien Peter Barnes a proposé l'établissement de «*commons trusts*», c'est à dire d'organismes fiduciaires chargés de veiller à la bonne gestion des biens communs à long terme. Ces organisations auraient la responsabilité, en tant que garants pour les générations actuelles et futures, de déterminer les limites d'utilisation des biens communs naturels, de distribuer des licences d'utilisation payantes, et d'en réserver les revenus aux citoyens, y compris ceux des générations futures, en tant que possesseurs collectifs. La possession commune y gagnerait une position juridique plus forte. Vouloir faire usage d'un objet de possession commune aurait un prix, tout comme de faire usage d'un service ou d'un bien appartenant à un tiers. On peut concevoir des institutions fiduciaires, des «*trusts*», chargés de la gestion des stocks de poisson, des forêts, des sols, des semences, des eaux souterraines et des métaux, ainsi que du CO₂ et des autres substances dont l'émission est nuisible. On peut les concevoir aussi bien au niveau régional, national ou mondial. Avec des institutions comme une fiducie de la mer, une fiducie des semences, une fiducie des sols, une fiducie du climat ou même une fiducie de la publicité, il serait possible de mettre des garde-fous à l'accumulation du capital. L'hégémonie du capital sur la nature en serait brisée.

POUR UN «TRUST» DU CLIMAT, OU: LE CIEL EST LÀ POUR TOUS

De cette idée d'institutions fiduciaires découle immédiatement le modèle d'un «*Sky Trust*», d'une fiducie du climat. L'idée de base de cette proposition, qui fut d'abord développée pour les États-Unis, est que tous les citoyens et toutes les citoyennes peuvent être définis comme co-possesseurs de l'atmosphère, ou plus exactement de la part de l'atmosphère qui revient aux États-Unis en proportion de leur population. Est établi tout d'abord un plafond général d'émissions de CO₂. Les droits d'utilisation sont vendus aux enchères par unités quantitatives. Plus strictement les droits de pollution doivent être limités, plus les parts coûtent cher, et ce aussi longtemps que l'atmosphère supporte le fardeau de la croissance de la population humaine et de ses exigences énergétiques. Les produits et les prestations de services voient leurs prix augmenter en fonction du coût de ces émissions. Mais il en résulte en même temps des bénéfices élevés. Après déduction de la part nécessaire à la maintenance des biens communs, ces bénéfices sont distribués équitablement à tous les citoyens et toutes les citoyennes.



Qui consomme beaucoup, conduit une voiture, prend l'avion paie davantage que ce qu'il reçoit. Qui consomme modérément et économise l'énergie récupère ce qu'il a dû déboursier, voire gagne au change. Dès lors, le *Sky Trust* a également une composante sociale. Les pauvres et ceux dont les revenus sont limités sont avantagés, car ils consomment peu d'énergie. Au contraire, le luxe et la consommation irréfléchie seront significativement pénalisés. Le modèle du *Sky Trust* cherche ainsi à protéger un bien commun, en soulageant l'atmosphère mais en réglant aussi en même temps les conflits liés au partage des responsabilités.

Les biens communs ne tombent pas du ciel. Ils peuvent toujours être recréés et étendus. Dans les pages qui suivent, nous décrivons d'autres idées du même ordre que ce «*trust*» du climat. Leur applicabilité dépend de la volonté d'organisation de la société.

On ne peut aborder la question d'une gestion intelligente des biens communs qu'à partir du moment où les biens communs sont perçus et nommés comme tels. Il en va des biens communs comme de lacunes dans notre connaissance des langues étrangères: nous ne nous apercevons de leur existence que lorsque nous ressentons à quel point nous en sommes dépendants, c'est-à-dire lorsque les idées et les moyens nous font défaut pour trouver un substitut à nos propres biens communs dans les biens communs des autres, et que ni l'argent ni la force n'y peuvent rien faire.

À lire

Peter Barnes, *Capitalism 3.0: A Guide to Reclaiming the Commons* [Capitalisme 3.0: un guide pour la récupération des commons], Berrett-Koehler Publishers, 2006.

LA PUBLICITÉ DOIT ÊTRE LIMITÉE

La publicité dérange et détruit. Elle produit du bruit et des déchets. La «face obscure du capitalisme du superflu» (Peter Barnes) envahit nos boîtes à lettres et nos représentations. Nous la payons en premier lieu avec notre attention, puis aussi à la caisse, alors même que la société doit supporter les coûts environnementaux et sociaux engendrés par la publicité. «Aucune dictature n'avait jamais fait meilleur visage que celle-ci.», déclare le journaliste Hanno Rauterberg. «Nous sommes noyés sous les papiers, les odeurs, les spams, les sons. Un vrai attentat contre les sens.»

Les enfants aux États-Unis ont vu en moyenne, à l'âge de cinq ans, pas moins de 100 000 annonces publicitaires télévisées. Tous les ans, une boîte aux lettres allemande reçoit en moyenne 33 kg de publicité. La plus grande partie atterrit directement à la poubelle. La fabrication de ces brochures publicitaires engloutit tous les ans 2,7 millions d'arbres, 1,157 million de kWh d'électricité et 4,62 milliards de litres d'eau, sans rien produire d'utile à la vie. Encore la publicité n'épuise-t-elle pas uniquement les ressources naturelles; elle s'incruste également dans nos espaces mentaux. Dans les journaux, on peut les ignorer; à la télévision, on peut changer de chaîne. C'est pourquoi chaque lieu public concevable a été transformé en support publicitaire. Des bâtiments, des places et des paysages entiers servent de panneaux d'affichage. Des communes et des institutions de tout bord politique monnayent leurs lieux les plus symboliques à l'industrie publicitaire afin de renflouer leurs caisses ou de financer des projets. Ces revenus publicitaires peuvent, il est vrai, être utilisés pour le bien de la collectivité, mais nous n'échappons pas à l'attentat contre nos sens et à la commercialisation de l'espace public. Certains se défendent avec des «listes Robinson», des filtres anti-spam, des contrôles anti-pubs télévisuelles ou avec un simple «Pas de pubs SVP». De nombreux pays interdisent la publicité pendant les émissions télévisées destinées aux enfants. Les États américains de l'Arkansas et du Maine ont débattu de projets de loi visant à taxer la publicité. De grandes villes telles que Moscou, Paris et São Paulo s'attaquent à coup d'interdictions à la «pollution visuelle» des panneaux publicitaires.

Tout ceci est positif, car notre attention nous appartient. Si nous voulons réduire les incitations à transformer nos espaces de vie et nos heures de loisirs en décharges, il faut faire payer ceux qui souhaitent les utiliser à des fins publicitaires. Plus il y a de publicité, plus ce sera cher pour les entreprises publicitaires.



«Notre espace mental est un bien commun au même titre que l'air et l'eau. Nous devons le protéger des accaparements indésirables.»

KALLE LASN

«Billboard»
PHOTO: UTILISATEUR FLICKR
SIMON SCOTT

Les *trusts* pourraient fixer les limites de la «quantité globale de gêne» autorisée et vendre aux entreprises des autorisations commerciales publicitaires. Les coûts psychiques que nous subissons auraient alors des retombées pour les bilans des agences publicitaires. L'idée est simple: moins de pub – plus de liberté psychique – plus d'argent pour des émissions sans publicité ainsi que pour la stimulation d'espaces publics sans publicité.

LE CAFÉ FORESTIER: UNE PETITE RÉVOLUTION

«Les forêts de Kaffa saignent!» Mesfin Tekele est originaire du Sud de l'Éthiopie, où les arbres géants de puissantes forêts vierges abritent encore un paradis de biodiversité. Pourtant, le bilan dressé par cet agent forestier est amer: il explique qu'entre 1980 et 2000 seulement, 43% de ce poumon vert a disparu. Les experts estiment que la destruction de la forêt de Bonga n'a probablement fait que s'accélérer depuis cette date. En outre, la jungle de Kaffa est l'une des dernières encore debout en Éthiopie: dans les années 70, 40% du pays était revêtu d'une couverture forestière dense. Aujourd'hui, le chiffre est de 2% environ.

La valeur des forêts ne tient pas uniquement à leur beauté ou à leur grande diversité, elles représentent aussi une ressource vitale pour toute vie, toute activité économique dans la région. Il y a plus: du fait du cycle perpétuel d'emménagement et d'évaporation de l'eau, elles rafraîchissent le climat local. Elles apportent leur humidité aux champs fertiles des hauts plateaux du Sud-ouest, et, à travers les marais et marécages qu'elles abritent, elles alimentent le Gojeb, qui se jette dans le fleuve Omo, véritable artère vitale de l'Afrique. Sans parler de la quantité de carbone retenu par la végétation luxuriante et les sols des forêts.

La préservation de cette contrée sauvage est une question de survie, et pas seulement pour les peuples indigènes et les paysans qui y vivent et qui en vivent. Elle constitue un bien commun local aussi bien que global, dont la communauté planétaire porte la responsabilité.

Les arbres de Kaffa tombent car des entreprises veulent faire de la place pour des plantations. Mais des familles défrichent aussi quand elles s'agrandissent, se déplacent, ont besoin de terres arables. Qui leur reprocherait de chercher à survivre? Pourtant, avec la forêt, c'est aussi une source de vie d'une importance immédiate pour les gens de la région qui se trouve détruite. Ils mangent ses fruits, utilisent ses herbes médicinales, son miel, son bois.

La question à Kaffa, comme au Congo, en Indonésie ou en Amazonie, est la suivante: comment rendre justice à tous: les hommes, l'humanité et la forêt?

Parce que la nature, les cultures et les conditions légales sont partout différentes, les solutions ne peuvent être que multiples.



Le café sauvage représente une source significative de revenu à Kaffa, en Éthiopie.
PHOTOS: NABU/S. BENDER-KAPHENGST

Dans la forêt de Kaffa, près de Bonga, l'organisation «Geo schützt den Regenwald» [«Geo défend la forêt équatoriale»] et une petite entreprise nommée «Original food» ont commencé à payer les paysans au prix double pour un produit unique en son genre: le café forestier. Kaffa étant la région d'origine de cette noble graine, de très nombreuses variétés de café poussent à l'état sauvage dans la forêt. Les fermiers qui se voient acheter l'ensemble de leur récolte annuelle à un prix fixé non seulement gagnent mieux leur vie, mais s'intéressent aussi davantage à la protection de la forêt. La jungle reste dès lors pour eux une source de revenus, mais fondés désormais sur l'utilisation durable plutôt que sur la déprédation. Elle génère un revenu qui permet à 6600 petits paysans de la région isolée de Kaffa, ainsi qu'à leurs familles souvent étendues, de s'en sortir. Pour organiser la commercialisation du café de manière soutenable à long terme, les habitants de la forêt et les communautés villageoises se sont constitués en associations d'utilisateurs de la forêt. Ils délimitent un territoire, souvent avec l'aide d'organisations internationales, et établissent des droits et des règles communes, ainsi qu'un plan de gestion. La «gestion forestière participative» (*participatory forest management*) est une démarche classique de bien commun.

Les processus décisionnels et les sanctions en cas de conflit doivent être définis par les personnes concernées elles-mêmes – une petite révolution dans de nombreux endroits. À Kaffa, cette révolution a jusqu'ici été bénéfique pour les paysans.

L'ÉNERGIE ENTRE NOS MAINS

Lorsque les Verts de Hambourg (GAL) décidèrent d'entrer en coalition avec la CDU suite à l'élection au Parlement régional de 2008, ils rassurèrent leur base: avec nous il n'y aura aucune nouvelle centrale de charbon ! Pourtant, quelques mois plus tard, il fallut se rendre à l'évidence: la situation juridique ne laissait d'autre possibilité que de revenir sur cette promesse électorale. La Sénatrice en charge de l'environnement Anja Hajduk et ses collaborateurs prirent cette défaite comme un aiguillon: ils décidèrent de fonder une entreprise municipale de distribution d'énergie et d'entrer ainsi en concurrence avec le fournisseur privé Vattenfall. Une saine répartition des rôles se trouvait ainsi rétablie. Dans les locaux de l'entreprise Hamburg Wasser [Eau de Hambourg], elle-même propriété de la municipalité, ce nouveau service municipal doit proposer de l'électricité produite exclusivement à partir d'énergies renouvelables. Si les citoyens sont de plus en plus intéressés par l'électricité écologique, l'électricité basée sur le charbon pourrait potentiellement se trouver réduite à une part de marché marginale. Les initiateurs du projet étaient sûrs de la sympathie des citoyens, car, au cours des trois années précédentes, une majorité incontestable d'entre eux avait refusé par voie de référendum la privatisation d'un hôpital, du service municipal des eaux, ainsi que d'une partie de la formation professionnelle.



Village bioénergétique de Jühnde
WWW.BIOENERGIEDORF.DE

Il n'y a pas que dans la ville hanséatique que les entreprises de service public connaissent une renaissance. L'impulsion provient de la société: des coalitions regroupant des citoyens, des organisations sociales et bien souvent des partis d'opposition partent régulièrement en guerre contre les projets de leur municipalité de vendre le patrimoine de la commune pour des gains à court terme. À Leipzig, près de 90% des votants se sont prononcés par référendum contre la vente d'une partie des entreprises municipales au groupe français Gaz de France. À Quedlinbourg, Meissen, Freiburg et dans d'innombrables communes bavaroises, des logements, des caisses d'épargne ou des entreprises municipales ont été ainsi défendus.

Le large soutien apporté à la recommunalisation de la production d'énergie, voire à sa reprise par les citoyens eux-mêmes – comme dans le village bioénergétique de Jühnde (Basse-Saxe), à Suppingen (Bade-Wurtemberg), ou avec la coopérative de Freiburg «*Energie in Bürgerhand*» [«L'énergie aux mains des citoyens»] – démontre que de nombreuses personnes veulent davantage encore qu'une gestion publique de leur approvisionnement énergétique. Elles veulent avoir leur mot à dire sur les priorités et sur les prix.

Avec une démarche convaincante en matière d'économies d'énergie, un couplage énergie-chaleur efficace et une reconversion vers les énergies renouvelables disponibles localement, la production d'énergie peut aujourd'hui revenir directement entre les mains des collectivités qui consomment le chauffage et l'électricité. Une décentralisation radicale.

Lorsque l'énergie redevient un bien commun, cela signifie: moins de dépendance envers les géants de l'énergie, et davantage de possibilités de vivre de manière durable.

COMMUNICATION AUTO-ORGANISÉE

Pour accéder au réseau téléphonique ou à l'Internet, la procédure usuelle est la suivante: il faut signer un contrat avec une compagnie téléphonique ou un fournisseur d'accès, et alors seulement l'accès nous est garanti. Autrefois, il n'existait qu'une seule offre, émanant de l'État, à travers la *Bundespost* en Allemagne ou les PTT en France. Aujourd'hui, il y a concurrence entre une poignée de gros et tout un éventail de petits fournisseurs. Mais cela n'a pas changé grand-chose: l'utilisateur n'est toujours qu'un simple client.

Entre-temps, cependant, la technologie a ouvert la voie à de nouvelles alternatives. Le WLAN (*Wireless Local Area Network*) permet des connexions sans fil rapides entre ordinateurs. Aucun ordinateur portable ne peut désormais se passer de cette technologie. Des routeurs WLAN relayant les signaux radio aux ordinateurs situés à proximité peuvent être acquis pour un prix modique. Avec la diffusion du WLAN, on vit bientôt apparaître des réseaux sans fil gratuits: des réseaux de personnes utilisant leurs routeurs WLAN non seulement pour pouvoir surfer sans fil dans leur jardin, mais aussi pour assurer à tout leur pâti de maisons un accès libre à Internet.

Les réseaux sans fils libres facilitent en outre la communication directe entre les ordinateurs connectés. Des structures de communication peuvent ainsi être mises en place même là où il n'y a pas d'accès à Internet, par exemple dans les régions rurales des pays en développement. Les «portables à 100 dollars» du projet «*One Laptop per Child*» [«Un portable par enfant»], lequel vise à permettre au plus grand nombre possible d'enfants de disposer d'un portable afin d'apprendre et de communiquer, ont dès lors la possibilité de constituer un réseau spontané avec tous les autres ordinateurs à portée de signal. Chaque ordinateur supplémentaire élargit la portée du réseau, puisque tous les ordinateurs qu'il peut joindre par signal radio peuvent à leur tour en devenir membres. Là où les canaux de communication traditionnels manquent ou sont trop chers, cela peut représenter une alternative séduisante. Le réseau utilise tous les ordinateurs, et tous y contribuent.

Le bon vieux téléphone reste plus populaire que l'e-mail et les autres moyens de communication numériques. Lui aussi requiert de disposer d'une infrastructure adéquate. Le *Village Telco Project* et le *Free Telephony Project* travaillent ensemble à développer des équipements informatiques et des logiciels libres pour faire fonctionner à faible coût des réseaux téléphoniques locaux. L'idée est d'offrir des alternatives aux habitants des pays en voie de développement, qui se trouvent souvent exclus des moyens de communication commerciaux. Un peu partout, des gens travaillent à développer cette idée – ou d'autres. Ils partagent les fruits de leur travail – des logiciels libres et les prototypes d'équipements gratuits – avec nous tous.

Liens

À propos des réseaux sans fil libres: start.freifunk.net

One Laptop Per Child: www.olpc-deutschland.de

Village Telco: www.villagetelco.org

Free Telephony Project: www.rowetel.com/ucasterisk

D4T – UN MÉDICAMENT CONTRE LE SIDA ISSU DES LABORATOIRES PUBLICS

Le principe actif d4t a été développé dans les années 60 par le *Detroit Institute of Cancer Research* [Institut de recherche sur le cancer] aux États-Unis dans le cadre de la recherche d'un médicament contre le cancer. Lorsque l'épidémie du Sida éclata dans les années 80 commença une course fébrile pour trouver des médicaments efficaces en vue du traitement thérapeutique de l'infection par le VIH. À l'Université de Yale, on se souvint alors du d4t et, grâce à un financement du *National Institute of Health* [Institut national de la santé des États-Unis], les recherches furent poursuivies. En 1986, l'Université de Yale déposa un brevet sur l'utilisation du d4t afin de traiter le Sida. L'entreprise pharmaceutique Bristol-Myers Squibb (BMS) reçut une



PHOTO: UTILISATEUR FLICKR
SUTTONHOO

licence exclusive pour développer le médicament, qui fut finalement commercialisé en 1994 sous le nom de «Zerit». En tant que dépositaire du brevet, l'Université reçut une partie des bénéfices.

Il fut bientôt évident que le Sida devenait dans tout le Sud de l'Afrique une catastrophe d'une ampleur jusque là insoupçonnée. Les coûts des médicaments étaient cependant si élevés que les organisations humanitaires ne pouvaient y faire face, et les malades eux-mêmes encore moins. C'est pourquoi l'organisation Médecins sans frontières (MSF) demanda en février 2001 à l'Université si elle était disposée à concéder une licence gratuite sur le d4t, afin de rendre possible la production et l'importation en Afrique du Sud de médicaments génériques bon marché. La direction de l'Université refusa, renvoyant à ses obligations contractuelles du fait de la licence exclusive. Cette décision provoqua la colère d'étudiants et de chercheurs de l'Université, qui s'indignaient que l'on puisse – pour des raisons commerciales – priver des personnes dans le besoin de l'accès à un médicament vital, propriété de l'Université. Pétitions, articles de presse et réunions publiques se succédèrent. En juin 2001, le concessionnaire BMS fit machine arrière et renonça formellement à sa licence exclusive en ce qui concerne l'Afrique. Ce qui contribua de manière significative à la baisse des coûts de la thérapie pour les malades du Sida.



PHOTO: UTILISATEUR
WIKIMEDIA COMMONS PÖLLÖ

Source: BUKO Pharma-Campagne, med4all, «Medizinische Forschung – der Allgemeinheit verpflichtet» [«La recherche médicale – et ses obligations envers la collectivité»], N° 1/2009 p.8/9, abrégé.

LICENCES LIBRES ET PRINCIPE DU COPYLEFT

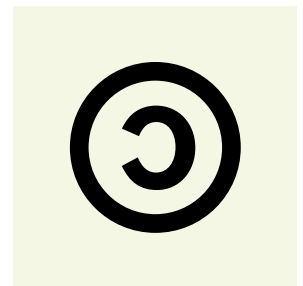
Qui fournit un logiciel propriétaire à des amis ou à des connaissances commet une infraction. En effet, cette action implique de réaliser une copie du logiciel; or la réalisation d'une copie est interdite par le droit des auteurs. Il n'est pas possible non plus de modifier d'une manière ou d'une autre le logiciel. Pour cela, il faut avoir accès au code source, la version des codes de programmation informatique compréhensible non seulement par les machines, mais aussi par les gens. Mais le code source n'est généralement pas fourni avec le logiciel. Quoi qu'il en soit, même celui qui réussirait à modifier le logiciel n'aurait le droit de se servir de cette version améliorée que pour son usage personnel. Il est formellement interdit de la partager avec d'autres personnes.

Pour Richard Stallman, un «hacker» (autrement dit un programmeur talentueux) de la première heure, tout ceci ne faisait aucun sens. Il voulait permettre aux utilisateurs de ses logiciels d'en faire les usages évoqués ci-dessus, et souhaitait lui-même utiliser uniquement des logiciels qui laissent eux aussi ces possibilités ouvertes, à lui comme aux autres. Stallman forgea le terme de «logiciel libre» pour désigner des logiciels qui accordent à tous leurs utilisateurs les libertés suivantes:

- ◆ **Liberté 0** La liberté de recourir au programme pour quelque fin que ce soit. (Les informaticiens ont l'étrange habitude de compter à partir de 0 plutôt que de 1.)
- ◆ **Liberté 1** La liberté de rechercher comment fonctionne le programme et de l'adapter à ses propres besoins.
- ◆ **Liberté 2** La liberté de transmettre le programme à d'autres et d'en effectuer des copies pour d'autres.
- ◆ **Liberté 3** La liberté d'améliorer le programme et de rendre ces améliorations accessibles pour le bénéfice de tous.

Les libertés 1 et 3 impliquent d'avoir accès au code source. Et les libertés 2 et 3 ignorent le droit des auteurs, dans la mesure le consentement explicite de l'auteur du programme n'a pas été sollicité. Stallman rédigea donc lui-même une licence, qu'il attacha aux programmes qu'il avait lui-même écrits, et qui accordait à tous les utilisateurs les quatre libertés en question. Avec cette licence, il n'y avait plus besoin de demander l'autorisation des auteurs: elle était déjà accordée.

Stallman se rendit pourtant rapidement compte que les quatre libertés ne suffisaient pas, dès lors que chaque personne qui modifiait un programme ou le développait en devenait ipso facto co-auteur. De sorte que les utilisateurs devraient solliciter leur accord afin de pouvoir travailler sur la version améliorée et la transmettre à d'autres. Dans le cas où le nouvel auteur refuserait son autorisation, la liberté des utilisateurs se trouverait à nouveau mise à mal. Afin de s'assurer que toutes les versions de programmes basées sur ses propres logiciels demeureraient des logiciels libres, Stallman

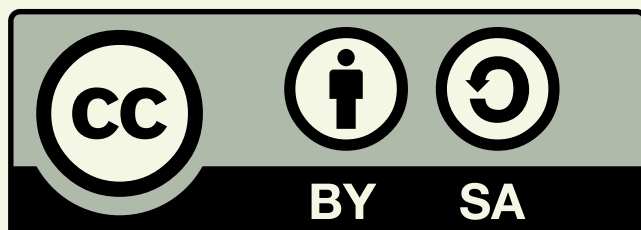


inclut dans sa licence – la *GNU General Public Licence* (abrégée en GPL) – un principe qu’il appela «copyleft». Le copyleft renverse l’intention d’origine du copyright (c’est-à-dire des droits d’auteur). Alors que normalement le droit d’auteur n’implique aucune obligation pour l’auteur et ne permet quasiment rien à l’utilisateur, le copyleft procède à l’inverse: il permet beaucoup de choses aux utilisateurs, au sens où il leur garantit les quatre libertés, et oblige les futurs auteurs à accorder aux utilisateurs de leurs propres versions améliorées les mêmes droits que ceux dont ils ont eux-mêmes profité.

Les auteurs conservent la liberté de modifier le programme et de rendre publiques leurs modifications (liberté 3), mais uniquement à condition de publier leur version améliorée également sous GPL, et, partant, de permettre l’accès des utilisateurs au code source, puisque sans celui-ci, il est impossible de transformer le programme.

Le caractère libre du logiciel publié sous GPL est ainsi sécurisé pour un avenir indéfini et pour tout nouveau développement.

Creative commons «Attribution Share Alike»



Cette idée de renverser les intentions du copyright (une idée à la base de toutes les licences libres) pour créer le copyleft remporta un énorme succès. La GPL est la licence la plus utilisée pour les logiciels libres. Elle est utilisée pour environ deux tiers des programmes libres.

Ce qui fonctionne pour les logiciels peut aussi avoir du sens pour d’autres types d’œuvres, comme les textes, les images ou la musique. C’est là l’idée sous-jacente au *Creative Commons Project* (CC), qui propose pour ces œuvres toute une palette de licences, parmi lesquelles chaque auteur peut choisir celle qui convient le mieux à ses besoins. Il peut ainsi décider si le principe du copyleft, nommé ici «*Share Alike*» (ou «partage selon les conditions initiales» en français), est important ou non, et s’il veut permettre ou interdire une utilisation commerciale. Il y a aussi l’option d’interdire complètement toute transformation de l’œuvre. De sorte que toutes les licences *Creative Commons* n’accordent pas forcément les quatre libertés dans leur totalité, ni pour n’importe quelle fin; au minimum, le partage à des fins non commerciales est toujours permis. C’est la direction à suivre.

À lire

Articles Wikipédia sur Copyleft, Creative Commons, logiciels libres, GNU, Richard Stallman.
Projet GNU, «Définition d’un logiciel libre»:
www.gnu.org/philosophy/free-sw.fr.html

PRINCIPES D'UNE PRODUCTION PAR LES PAIRS BASÉE SUR LES BIENS COMMUNS

Ce qui apparaîtrait aujourd'hui encore comme une faiblesse des biens communs pourrait bien dans un avenir proche se révéler une force: l'argent y joue un rôle secondaire. Ce qui distingue les biens communs, c'est la coopération en vue de la possession partagée plutôt que la concurrence dans la recherche de l'enrichissement personnel. Généralement, les incitations monétaires y jouent un rôle très marginal. Les motifs qui comptent réellement sont plutôt l'utilité commune, le développement des compétences, la sociabilité ou la réputation. En ce sens, la sphère des biens communs est un espace démarchandisé.

Il s'agit d'une économie du partage et de la participation, et non de l'accumulation et de l'exclusion.

Sans une telle économie du partage, une économie libérée de la pression de la croissance est inconcevable. En effet, tout ce qui est réalisé par sens de l'intérêt général, par passion pour le sujet ou par solidarité permet de satisfaire les besoins avec un investissement monétaire moindre. De même que la réalisation de Wikipédia aurait représenté un coût inabordable si chaque collaborateur avait dû être rémunéré, de même une douzaine de personnes âgées peuvent, dans le cadre d'un projet d'habitat partagé, s'assurer mutuellement des prestations de soin qui vont au-delà des capacités du système de financement public. En d'autres termes, ce qui est produit dans la sphère des biens communs – souvent caractérisé comme du capital social – pourrait être qualifié de manière plus pertinente encore de «monétairement efficient». Un moindre investissement de capital monétaire est requis pour un même niveau de performance. C'est précisément là l'exigence centrale d'un système économique qui devra se passer de croissance économique, mais qui devra aussi continuer à fonctionner.

Parce que l'efficacité monétaire ainsi comprise peut représenter le pilier d'une économie post-croissance, la redécouverte des biens communs est la condition d'émergence d'un ordre économique capable d'avenir pour le XXI^e siècle.

De toute évidence, il serait bien imprudent de continuer à miser sur un revenu national en augmentation constante. Il est plus raisonnable de compter, au contraire, sur la stabilité économique et sur une consommation en décroissance. Les raisons en sont bien connues: chaos climatique, épuisement des réserves de pétrole et de gaz, montagnes croissantes de dettes, revendications redoublées sur les ressources dans différentes régions du monde. Il suffit de faire observer que bientôt – et, dans bien des endroits, déjà aujourd'hui – il ne sera même plus question de croissance, mais seulement de survie civilisée. Ni la pratique ni la théorie économiques ne sont préparées pour appréhender une telle situation. Elles n'ont pas de réponse à la question de savoir comment améliorer les conditions de vie dès lors que le gâteau ne grossit plus. Pour mettre en avant les formes économiques qui rendront possible une économie suffisamment prospère, la stabilisation de l'architecture diversifiée des biens communs est primordiale.

L'économiste états-unien Yochai Benkler a sans doute été le premier à reconnaître qu'un mode de production et d'économie reposant sur les biens communs se différencie radicalement des conceptions traditionnelles de la production. Pour le caractériser, Benkler proposa le nom de «*commons-based peer-production*» («production par les pairs basée sur les communs »).

Contrairement à la production pour le marché, la production par les pairs basée sur les communs n'a pas lieu en vue de la vente, mais en vue de l'utilisation directe. Les projets de pairs ont un but commun – créer des logiciels, faire de la musique, s'occuper d'un jardin –, et tous les participants et participantes contribuent d'une manière ou d'une autre à cette fin. La plupart ne le font pas pour gagner de l'argent, mais parce qu'ils partagent l'objectif du projet et souhaitent qu'il réussisse – ou simplement

parce qu'ils aiment faire ce qu'ils font. Une telle production par les pairs basée sur les communs produit de nouveaux biens communs, ou bien prend soin de ceux qui existent déjà et les améliore. Les structures hiérarchiques y sont largement inconnues. Cela ne signifie en aucun cas qu'ils soient non structurés (il existe souvent un «mainteneur» ou des administrateurs qui veillent à ce que le projet reste sur les bons rails et qui décident si les contributions sont intégrées ou refusées), mais personne ne peut ordonner à un autre ce qu'il a à faire. Les relations qui se nouent autour de ces biens communs ne sont pas dépourvues de règles. Les règles sont le fruit du consensus des «pairs». Dans l'économie égalitaire des biens communs, il n'y a ni contrainte ni commandements. Il en résulte une coopération libre entre contributeurs égaux en droits. Chacun agit de sa propre initiative. Les mainteneurs ne peuvent que tenter de persuader les participants que telle ou telle activité serait pertinente. D'où un maximum de liberté pour tous.

Yochai Benkler
PHOTO: UTILISATEUR FLICKR
JOI



Une production par les pairs basée sur les communs a toujours lieu au sein de «communautés» (*communities*), là où se retrouvent des personnes partageant des intérêts communs ou ayant simplement une relation de voisinage. Comme le montre l'exemple de Linux, ces espaces et ces communautés peuvent aussi être conçus au niveau global. Les mondes virtuels rendent également possible l'émergence des formes nouvelles de communauté, sans attache territoriale.

Dans le cadre de processus ouverts et jamais achevés, les communautés développent les règles, les formes organisationnelles et institutionnelles qui correspondent le mieux aux buts qu'elles souhaitent atteindre.

Un bon exemple du niveau d'innovation et de productivité qu'une telle économie des biens communs peut atteindre est la dynamique d'innovation sur le Web qui a fait suite au crash de la bulle Internet en mars 2000. À l'époque, certains prédisaient la fin provisoire du développement technologique du Web, étant donné que le crash avait entraîné une disparition des capitaux. On allait attendre longtemps, d'après les prévisions des experts de l'économie de marché, avant d'assister à la prochaine vague d'innovations. Il n'en fut pourtant pas ainsi. Au lieu de cela, les innovations du Web 2.0 se sont succédé à un rythme effréné. Au moment même où les moyens financiers se faisaient rares, le développement de l'Internet n'a pas ralenti, mais au contraire s'est emballé. Ce n'est pas là un paradoxe. Au contraire, cela confirme le potentiel d'innovation des biens communs et des formes collectives de production par les pairs.

Dans les années 70, il y avait en Californie un secteur des énergies renouvelables en plein essor. Cependant, les «start-ups» qui s'engageaient dans ce domaine furent rachetées, décrites comme inefficaces et absorbées dans des structures entrepreneuriales classiques. Cela entraîna un blocage total des investissements et des innovations en matière d'énergies renouvelables ou de formes alternatives de propulsion

automobile. La raison en est simple: la production matérielle se base avant tout sur des savoirs, des concepts, des idées et des designs. Quiconque s'approprie ces outils et les met sous clé assure son propre pouvoir.

La poussée innovatrice si nécessaire en matière d'énergies renouvelables n'a pas eu lieu depuis trente ans car les designs étaient propriétaires; seuls les «propriétaires» pouvaient s'en servir. Résultat: une catastrophe pour le climat et une catastrophe pour l'humanité.

Qui veut relier l'écologie à l'économie a besoin de designs ouverts. La mobilité, l'approvisionnement en énergie, la communication et les biens de consommation de demain requièrent un accès ouvert aux plans de construction.

Il est vrai que la production par les pairs basée sur les communs s'est développée surtout dans la production de savoir et de logiciels, mais ses principes peuvent être transposés à la production de biens matériels. Cela signifie que:

- ◆ Le savoir et les ressources naturelles sont des biens communs qui fondamentalement appartiennent à tous. Pour leur utilisation, il existe des règles qui garantissent l'équité.
- ◆ La production de biens physiques est basée sur des designs (plans de construction) libres, que chacun peut continuer à développer ou adapter à ses propres besoins.
- ◆ L'organisation de la production physique est décentralisée. Pour l'essentiel, elle a lieu localement.
- ◆ La production est orientée vers l'utilisation et l'utilisateur: on produit pour la vie !
- ◆ L'engagement de chaque participant découle – comme pour les logiciels libres – de son «libre choix»: chacun choisit par lui-même où et comment il souhaite prendre part. Cela exige un important effort de mise en harmonie, mais cela apporte aussi davantage de satisfaction.
- ◆ La production par les pairs est basée sur l'intégration et non sur l'exclusion. Il y a bien sûr des règles, dont les communautés se dotent elles-mêmes et auxquelles chacun doit se tenir, mais les barrières à l'entrée sont faibles. La participation est facilitée.

«Reconnaître le problème n'est pas si difficile. Nous vivons dans une société ouvertement fondée sur la présupposition que la nature s'offre à nous en abondance. Nous produisons et nous nous débarrassons de nos biens usagés en conséquence. Il s'agit cependant d'une pseudo-abondance. Dans le même temps, dans le monde immatériel règne une authentique abondance, mais elle est artificiellement enclose.»

MICHEL BAUWENS

Le principe est le suivant: je fais quelque chose pour les autres et les autres font quelque chose pour moi.

Alors que dans l'économie de marché, les biens communs – bien que d'importance vitale – sont devenus quasiment invisibles, dans une économie des biens communs les rapports devraient être inversés: les marchés, tels qu'ils sont organisés dans l'économie marchande d'aujourd'hui, joueront à l'avenir un rôle minime, alors que les biens communs, les *commons* et les communautés de *commoners* seront au centre de la vie. Il faut pour cela développer une nouvelle compréhension du marché et une nouvelle compréhension de l'économie, où les biens communs ne sont plus avant tout des objets d'appropriation privée, mais sont utilisés, protégés et développés pour l'avantage de tous.

À lire

Yochai Benkler, *The Wealth of Networks* (tr. Française: *La richesse des réseaux*, Presses universitaires de Lyon, 2009)
http://cyber.law.harvard.edu/wealth_of_networks

Christian Siefkes, *From Exchange to Contributions: Generalizing Peer Production into the Physical World* [De l'échange aux contributions. Généraliser la production par les pairs au monde physique].
http://peerconomy.org/wiki/Main_Page

«Les biens communs plairont aux conservateurs par leur dimension de préservation et de communauté, aux libéraux par la mise à distance de l'État et l'absence d'incompatibilité avec le marché, aux anarchistes par la mise en avant de l'auto-organisation, et aux socialistes et communistes par l'idée de propriété commune sous contrôle collectif.»
BENNI BÄRMANN

Nous avons besoin de changement, et nous connaissons la direction à emprunter. De nombreuses personnes sont déjà en chemin.

Ce rapport démontre que l'idée des biens communs peut faire converger différents mouvements. Voilà leur point fort.

Elle permet de rassembler en une stratégie commune la diversité des expériences pratiques et des projets, sans pour autant renoncer à la diversité des perspectives et des idéologies.

1.

Nous pouvons directement vouer notre énergie, nos institutions et nos talents aux biens communs et à ce qui constitue leur essence: la diversité de la vie.

2.

Nous pouvons nous demander systématiquement, à propos de tout projet, de toute idée ou de toute activité économique, s'il apporte plus aux communautés, à la société et à l'environnement qu'il ne leur retire.

3.

Nous pouvons inverser la tendance actuelle: en nous fixant des limites et en utilisant de manière durable les ressources naturelles, mais en étant prodigues en matière de circulation des idées. Ainsi nous bénéficierons au mieux des deux.

4.

Nous pouvons trouver des moyens intelligents de promouvoir la progression de tous, au lieu de nous concentrer exclusivement sur l'avancement individuel.

5.

Nous pouvons reconnaître et soutenir matériellement en priorité les activités qui génèrent, entretiennent ou multiplient des biens à la libre disposition de tous.

6.

Nous pouvons faire en sorte que la participation collective et équitable aux dons de notre Terre ainsi qu'aux réalisations collectives du passé et du présent soit institutionnalisée et devienne la norme.

7.

Nous pouvons recourir à des processus décisionnels, des moyens de communication et des technologies transparents, participatifs et libres, ainsi que les améliorer.

LIENS

EN FRANÇAIS

Manifeste pour la récupération des biens communs

Site Internet en cinq langues créé suite au Forum Social Mondial 2009 à Bélem (Brésil). <http://bienscommuns.org>

Creative Commons

Développe des modèles de contrats de licence grâce auxquels les auteurs peuvent partager leurs créations et leurs libertés: «certains droits réservés» plutôt que «tous droits réservés». <http://fr.creativecommons.org>

GNU

Le projet GNU a vu le jour en 1984 avec pour but de développer un système d'exploitation complet de type Unix qui serait un logiciel libre. Il s'appuie sur le noyau Linux. <http://www.gnu.org/home.fr.html>

La quadrature du net

Organisation de défense des droits et libertés des citoyens sur Internet.
<http://www.laquadrature.net/fr>

Blog de Philippe Aigrain

Avec notamment des versions en ligne de ses livres Cause commune: l'information entre bien commun et propriété et Internet & Création.
<http://paigrain.debatpublic.net>

VECAM

Réflexions sur les transformations sociales induites par les réseaux digitaux et la numérisation croissante de l'information, des connaissances et des créations culturelles. <http://vecam.org>

EN ALLEMAND

Commonsblog

Objets trouvés dans le pâturage des communs – dans le monde entier!
<http://www.commonsblog.de>

iRights.info

Les individus effectuant des copies sont-ils des criminels? Doit-on être puni pour avoir copié un CD ou un DVD? Une mine d'informations sur les droits d'auteur dans le monde numérique. <http://www.iriights.info>

Keimform.de

Rechercher le nouveau dans l'ancien: un blog collectif au sujet de projets, thèmes, théories émancipateurs, des discussions approfondies autour de l'économie des biens communs. <http://www.keimform.de>

Max Planck Institute for Research on Collective Goods

<http://www.coll.mpg.de/>

LIENS

EN ANGLAIS

Center for Genetics and Society

ONG qui se voue à la promotion d'un rapport responsable au patrimoine génétique humain. <http://geneticsandsociety.org>

Barcelona Charter for Innovation, Creativity and Access to Knowledge

Déclaration de nombreux acteurs des communs contre une politique du net rétrograde et en faveur d'une politique culturelle basée sur les biens communs.
<http://fcforum.net>

ETC Group

ONG basée au Canada, au Mexique et en Grande-Bretagne. Recherche, travail en réseau et plaidoyer en faveur des droits humains et d'un développement soutenable de la diversité biologique et culturelle. Veille critique sur les nouvelles technologies. <http://www.etcgroup.org/en>

Free Software Foundation Europe

Fondation pour l'avancement de logiciels libres en Europe.
<http://www.fsfeurope.org>

IASC

International Association for the Study of the Commons.
www.indiana.edu/~iascp

International Journal on the Commons

Journal scientifique oeuvrant pour une meilleure compréhension des communs et de leur gestion. Une initiative de l'IASC. Tous les articles sont disponibles en ligne. www.thecommonsjournal.org/index.php/ijc

Knowledge Ecology International (KEI)

ONG basée aux États-Unis: recherche, relations publiques et veille sur l'accès au savoir et à la technologie dans le domaine médical.
www.keionline.org

On the Commons

Blog interdisciplinaire aux multiples facettes consacré aux biens communs dans les domaines politique, économique et du quotidien.
www.onthecommons.org

P2P Foundation

Site web consacré à la technologie peer-to-peer, la production peer-to-peer et la société peer-to-peer.
http://www.p2pfoundation.net/The _ Foundation _ for _ P2P _ Alternatives

AUTEURS

SILKE HELFRICH

Silke Helfrich a étudié jusqu'en 1989 les langues romanes (français et portugais) à Leipzig. Depuis le début des années 90, elle est engagée dans le domaine des politiques de développement. Entre 1999 et 2007, elle fut chef de bureau de la Fondation Heinrich Böll pour l'Amérique Centrale, le Mexique et Cuba. Aujourd'hui, elle vit et travaille comme journaliste indépendante à Iéna, et anime depuis 2007 un blog en allemand sur le thème des biens communs: www.commonsblog.de

«La réflexion sur les biens communs fournit une clé pour la compréhension des rapports sociaux. Toute société, à chaque époque, doit redéfinir pour son propre compte cette notion et ce qu'elle signifie.»

PR. DR. RAINER KUHLEN

Domaines principaux de recherche et d'enseignement: la recherche d'information; le marché de l'information; l'éthique, la politique et le droit de l'information; la gestion collaborative des savoirs dans le domaine du *e-learning*; les théories des communs. Depuis 1980, Rainer Kuhlen occupe la chaire de Sciences de l'information à l'Université de Constance. Il est par ailleurs membre de la commission «Communication et Information» de la Commission allemande pour l'UNESCO (DUK). Il occupe une Chaire en communication de l'UNESCO pour l'Allemagne (réseau ORBICOM). Il est en outre Président de l'Association Nethics (éthique de l'information sur le net); porte-parole de la coalition «Droits d'auteur pour l'éducation et la science»; expert pour différentes commissions du Bundestag (parlement allemand) ainsi que pour des commissions d'enquête parlementaires; membre de nombreux conseils et commissions en Allemagne (pour le Ministère fédéral pour l'Éducation et la Recherche et la Fondation allemande pour la recherche), en Autriche, en Suisse, ainsi que pour l'UE.

«La reconnaissance de la signification sociale, politique et économique des biens communs élève le débat sur l'écologie et le développement durable à une nouvelle dimension, tournée vers l'avenir.»

PR. DR. WOLFGANG SACHS

Wolfgang Sachs a étudié la théologie, la sociologie et l'histoire. Il travaille depuis 1993 à l'Institut Wuppertal pour le climat, l'environnement et l'énergie. Il est chercheur en résidence au Schumacher College en Grande-Bretagne et professeur honoraire à l'Université de Cassel. Wolfgang Sachs est aussi membre du Club de Rome. Il a publié de nombreux ouvrages en Allemagne ainsi qu'à l'étranger autour des thèmes de l'environnement, de la mondialisation, de nouveaux modèles de bien-être, et a récemment coordonné l'étude de l'Institut Wuppertal *Zukunftsfähiges Deutschland in einer globalisierten Welt [Une Allemagne capable d'avenir dans un monde globalisé]*, Francfort, 2008.

«Comment devons-nous nommer les 'commons' en Allemagne? Lorsqu'il n'y a pas de nom, il n'y a pas de perception; c'est là la tragédie des communs dans l'espace germanophone.»

DR. CHRISTIAN SIEFKES

Christian Siefkes a étudié l'informatique et la philosophie. Il vit à Berlin, où il est auteur et développeur de logiciels freelance. Il est co-auteur du blog collectif www.keimform.de consacré au potentiel émancipateur des logiciels libres et d'autres formes de l'économie des biens communs. Il a publié entre autres *Beitragen statt tauschen [Contribuer plutôt qu'échanger]*, Neu-Ulm, 2008.

«Un mode de production basé sur les biens communs a le potentiel de surmonter les limites et problèmes fondamentaux de la société contemporaine, sans pour autant renoncer à ses acquis les plus positifs.»

Ce sont de grands inconnus, et pourtant nous vivons tous grâce à eux. Ils sont au fondement même de notre vie collective. Ce sont les biens communs. L'air, l'eau, les savoirs, les logiciels et les espaces sociaux. Et bien d'autres choses qui rendent possible la vie quotidienne et le bon fonctionnement de l'économie. De nombreux biens communs sont cependant menacés – ils sont ôtés à la collectivité, commercialisés, détruits de manière irréversible. Au lieu de cela, ils devraient être cultivés et développés.

Nous avons besoin d'une nouvelle conscience de l'importance de ces «choses qui nous sont communes». Sans eux, il n'y a en effet pas de bien-être et pas de prospérité possibles. Les biens communs ont besoin d'hommes et de femmes qui soient prêts à les défendre et qui s'en sentent responsables. De nombreux problèmes de notre époque pourraient être résolus si nous dirigeons l'énergie et la créativité dont nous disposons vers ce qui fonde notre richesse, ce qui fonctionne, et ce qui aide les hommes et les femmes à développer leur potentiel. Ce rapport vise précisément à mettre ces choses, ainsi que les principes d'une «production par les pairs basée sur les biens communs», au centre de l'attention publique.